



GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE

PROGRAMME NATIONAL FSE 2014-2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ET ACTIONS ENGAGÉES
FÉVRIER 2015



Union européenne

Créé en 1957 par le Traité de Rome, le **Fonds social européen (FSE)** est le principal instrument financier de l'Union européenne pour favoriser le développement de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle. Depuis plus de 50 ans, le FSE cofinance ainsi de nombreux projets pour soutenir l'emploi et la formation de millions de citoyens en France et dans les autres États membres.

Le FSE est mis en œuvre par périodes de 7 ans, dites « périodes de programmation ». Une nouvelle période de programmation s'est ainsi ouverte en 2014 pour s'achever à l'horizon 2020, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » qui vise une « croissance intelligente, durable et inclusive ».

En France, le FSE de la programmation 2014-2020 est réparti entre plusieurs programmes. Le principal programme est d'ampleur nationale et dédié au soutien de l'emploi et de l'inclusion : c'est le **Programme Opérationnel national (PON)**. Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Le reste de la programmation 2014-2020 relève de programmes régionaux confiés aux conseils régionaux ; ces programmes sont notamment dédiés à des actions de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation.

En outre, face à la situation de l'emploi des jeunes européens, l'Union européenne a souhaité que chaque État se dote d'un plan d'action en faveur des jeunes, visant à leur proposer des solutions dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi. Cela a donné lieu à la recommandation du 22 avril 2013 du Conseil de l'Union européenne, qui a instauré une **Garantie européenne pour la jeunesse**.

Et pour appuyer les États membres dans leurs démarches en réponse à la recommandation du Conseil, l'Union européenne a également mis en place un instrument financier spécifique : **l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**. L'IEJ intervient ainsi en complément et en complémentarité du PON FSE 2014-2020.

SOMMAIRE

La Garantie européenne pour la jeunesse et l'Initiative pour l'emploi des jeunes

La Garantie européenne pour la jeunesse

Pour qui ? Les « NEETs »

L'initiative pour l'emploi des jeunes : l'outil financier de la Garantie européenne pour la jeunesse

La réponse française à la Garantie européenne pour la jeunesse

De quoi parle-t-on exactement ?

Où en est la mise en œuvre du Plan français ?

Le Programme opérationnel national 2014-2020 du Fonds social européen

De quoi parle-t-on ?

Le PON FSE en détail

Annexes :

- Chiffres clés du FSE et de l'IEJ en faveur des jeunes
- Quelques exemples de projets cofinancés par le FSE



Le plan « Garantie européenne pour la jeunesse » et le PO national FSE sont en ligne sur www.emploi.gouv.fr

LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE ET L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

LA GARANTIE EUROPEENNE POUR LA JEUNESSE

Le Conseil de l'Union européenne - dans une recommandation du 22 avril 2013 - a instauré l'établissement d'une garantie pour la jeunesse qui vise à ce que **tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité pour un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi.**

POUR QUI ? LES « NEETs »

L'éloignement du marché du travail des jeunes de moins de 25 ans, et plus spécifiquement des NEETs (« **ni en éducation, ni en formation, ni en emploi** »), est une préoccupation commune à tous les États membres de l'Union européenne.

En France, qui sont les « NEETs » et combien sont-ils ? Le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) en France est de 29,4% (au 3^e trimestre 2014). Il se situe en dessous de la moyenne européenne (UE à 28 : 33,9%). Conséquence de la crise, la situation des jeunes s'est récemment dégradée depuis mi-2014, du fait de la faiblesse globale de l'emploi et notamment de l'intérim.

Selon les données Eurostat, 11,2% des jeunes de 15-24 ans et 13,8% des 15-29 ans ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (NEETs) en France, soit un peu moins que dans l'Europe à 28 (respectivement 13,0% et 15,9%).

ON COMPTE PLUS DE 990 000 JEUNES NEETS EN FRANCE.

L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES : L'OUTIL FINANCIER DE LA GARANTIE EUROPEENNE POUR LA JEUNESSE



Agir pour l'emploi des jeunes NEET
avec la Garantie européenne pour la Jeunesse :
l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Pour appuyer les États membres dans leurs démarches en réponse à la recommandation du Conseil, l'Union européenne a mis en place un instrument financier spécifique : **l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**.

La mise en œuvre de l'IEJ en France est répartie entre l'État et les Régions, qui se partagent les crédits IEJ (Régions : 94 M€ ; PO national de l'État en métropole et en Outre-mer : 216 M€). Ces crédits sont par ailleurs abondés par des crédits FSE : pour l'État, ce sont 218 M€ qui viennent s'ajouter, soit un programme IEJ État en métropole et Outre-mer de 434 M€.

La mobilisation des crédits IEJ, en appui des initiatives nationales, doit permettre la mise en œuvre d'une action rapide et conséquente en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes NEETs.

En France, ce sont **13 régions et 3 départements** qui sont concernés. L'ensemble des régions d'Outre-mer sont éligibles, et du côté des régions métropolitaines, sont concernées Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône). Enfin, pour l'Outre-mer sont éligibles la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et Mayotte.

L'IEJ vient en appui du Plan français pour la Garantie européenne pour la jeunesse pour certaines actions, notamment l'accompagnement des jeunes par Pôle emploi et les Missions locales, les actions de lutte contre le décrochage scolaire et la mise en situation professionnelle dont le service civique.

L'IEJ comprend un programme opérationnel national français qui s'est fixé une cible de 300 000 jeunes participants à l'horizon 2016, complété par des programmes régionaux placés sous la responsabilité des conseils régionaux concernés.

LA RÉPONSE FRANÇAISE À LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE

La réponse française à la garantie européenne pour la jeunesse vise à **développer l'efficacité des réponses** d'ores et déjà apportées aux jeunes et à **donner de nouvelles dynamiques aux partenariats engagés**, initiatives publiques (nationales, régionales ou locales) et privées.

Un ensemble de mesures nouvelles a été mis en place au cours des derniers mois pour repérer, orienter et accompagner les jeunes les plus en difficulté dans une première expérience professionnelle (emplois d'avenir, garantie jeunes) et soutenir les embauches dans le secteur marchand (contrat de génération, loi sur la sécurisation de l'emploi favorisant les embauches de jeunes en CDI...).

DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

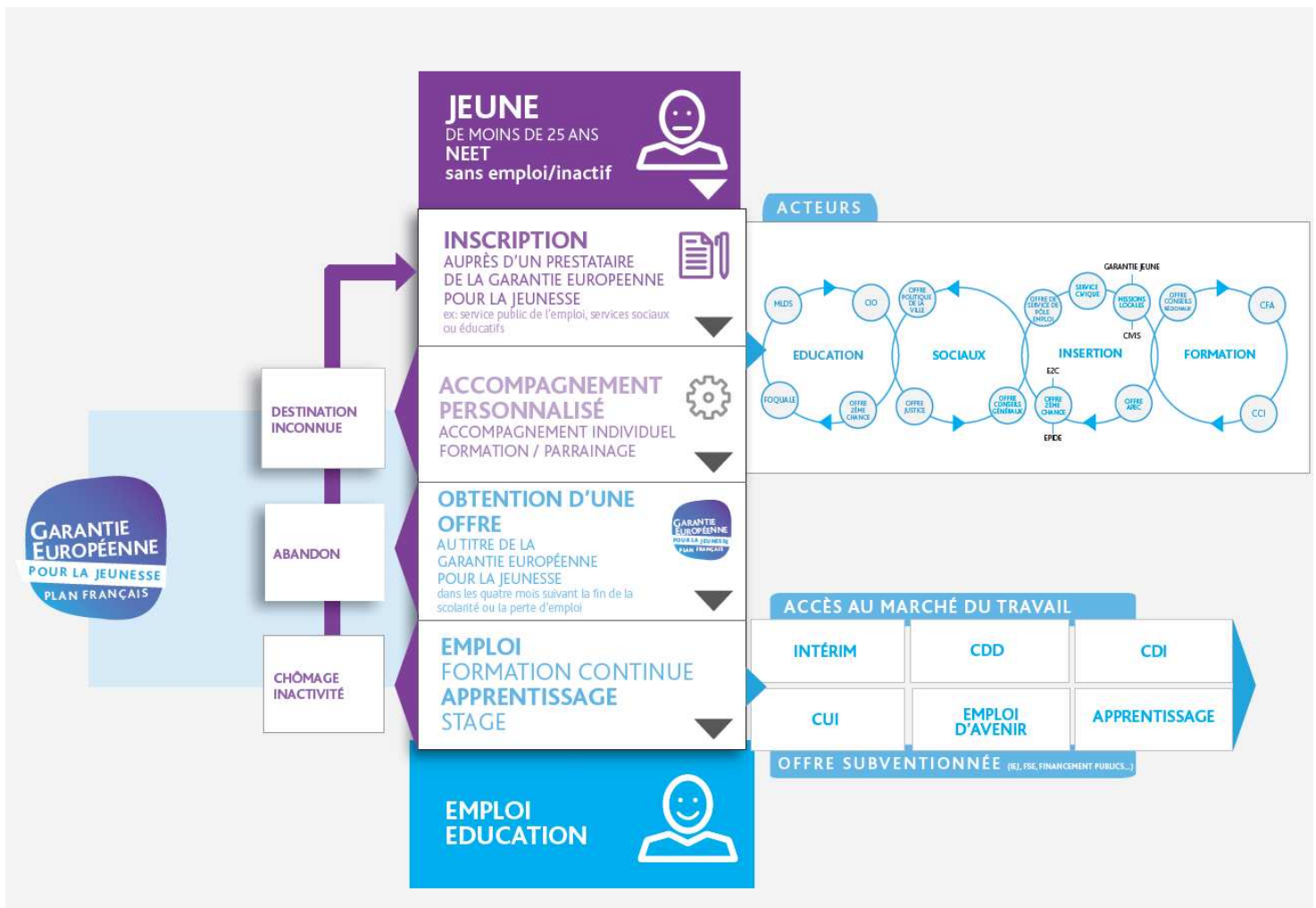
Le **Plan français de mise en œuvre de la Garantie européenne** pour la jeunesse a été remis à la Commission européenne en décembre 2013.

Il expose, d'une part, les différents leviers existants qui seront mobilisés et renforcés et, d'autre part, les expérimentations et les démarches nouvelles à activer et déployer. Il s'agit de progresser vers une offre intégrée et cohérente pour les jeunes en difficulté. Toutes les réponses sont définies selon l'éloignement des jeunes du marché du travail et leurs besoins spécifiques. Elles sont organisées autour : **du repérage des jeunes, de leur inscription précoce dans un parcours d'accompagnement et des solutions de sortie**. Ces réponses sont mobilisées, dans une approche personnalisée, pour la construction d'un parcours adapté à la situation de chacun des jeunes, en particulier les jeunes NEETs.

Ce plan prévoit la rénovation des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire, le renforcement des collaborations entre le Service public de l'emploi et les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, le développement du service civique, le déploiement de la garantie jeunes, le renforcement des initiatives pour l'entrepreneuriat des jeunes et la mobilité, et l'engagement de Pôle emploi et des missions locales afin d'apporter une solution aux jeunes dits « NEETs » dans un délai de 4 mois en s'appuyant sur une offre de services adaptée.

La mise en œuvre du Plan français Garantie pour la jeunesse repose d'une part sur des actions pilotées par l'État et, d'autre part, sur les initiatives des conseils régionaux. A ce titre, les champs de la formation des jeunes NEETs, de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat sont particulièrement concernés.

Le ministère du Travail, de l'Emploi, la Formation professionnelle et du Dialogue social pilote la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse. La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) assure la coordination nationale, en lien avec la Délégation interministérielle à la jeunesse. Un Comité de pilotage stratégique composé des principaux opérateurs du Plan a été installé en mars 2014. Il sera réuni à nouveau le 3 février 2015.



OÙ EN EST LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FRANÇAIS ?

Selon les premières estimations, 734 000 NEETs seraient couverts par une offre du Plan français Garantie pour la jeunesse. Un certain nombre de réformes structurelles et de mesures phares ont été engagées et mettent en œuvre les engagements du Plan français.

Une amélioration de la coordination et des partenariats entre les acteurs pour enrichir les offres en direction des jeunes

Un nouvel accord national pour la période 2015-2017 entre Pôle emploi, les Missions locales et l'État a été négocié en décembre 2014. Les partenaires se sont entendus sur la nécessaire complémentarité et réciprocité des offres de service de Pôle emploi et des Missions locales, fondée sur les savoir-faire respectifs :

- Les Missions locales : un accompagnement personnalisé socioprofessionnel qui passe par une bonne connaissance des problématiques des jeunes et une approche globale (emploi/social) qui s'appuie sur un partenariat étroit avec les collectivités territoriales ;
- Pôle emploi : un accompagnement professionnel personnalisé qui se fonde sur une bonne connaissance du marché du travail et des problématiques d'accès et de retour de l'emploi et des coopérations avec les acteurs du territoire.

Ainsi, le projet local de coopération signé par Pôle emploi et la Mission locale précisera les modalités d'orientation des jeunes demandeurs d'emploi qui seront pris en charge par chacun des deux réseaux sur la base des besoins d'accompagnement des jeunes, de leur degré d'autonomie sociale et professionnelle et au regard des spécificités de chaque réseau.

La signature prochaine d'une convention cadre de partenariat entre le ministère de la Justice, le ministère chargé de l'Emploi, le Conseil national des missions locales et l'Union nationale des missions locales est prévue. Elle vise l'harmonisation des relations entre les différents acteurs pour faciliter la prise en charge du public spécifique des jeunes sous main de justice sur l'ensemble du territoire national.

L'identification et le repérage des NEETs qui ne sont pas enregistrés auprès du Service public de l'emploi

Un groupe technique interministériel piloté par l'Éducation nationale (Emploi, Agriculture, Défense) travaille sur l'évolution du système interministériel d'échange d'information en vue

d'accroître la pertinence, l'exhaustivité et la fiabilité des données saisies dans cet applicatif. Il doit faire des propositions sur l'interconnexion des systèmes d'information des principaux opérateurs qui interviennent auprès du public des jeunes NEETs.

De nouvelles offres de service pour l'accompagnement des jeunes

Pôle emploi met en place un accompagnement renforcé des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (et jusqu'à 30 ans dans les quartiers de la politique de la ville) qui sont les plus éloignés du marché du travail ou en risque de chômage de longue durée. L'objectif de cet accompagnement est d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable en s'appuyant sur un accompagnement intensif vers et dans l'emploi. Cet accompagnement se caractérise par des conseillers dédiés à l'accompagnement, une plus grande fréquence des entretiens et une série de mesures tout au long du parcours : « work first », immersion professionnelle, CDD, formation courte, transfert de compétences. Cet accompagnement pourra combiner accompagnement individuel et accompagnement collectif.

740 conseillers dédiés à cette nouvelle offre de service « jeunes » seront mis en place d'ici la fin de l'année dans toutes les régions, avec l'appui du FSE et de l'IEJ.

La lutte contre le décrochage scolaire

Le 21 novembre 2014, un Plan de lutte contre le décrochage scolaire a été lancé au niveau national. Ce plan est décliné selon trois axes prioritaires : la mobilisation de tous contre le décrochage scolaire, des mesures de prévention (formation des enseignants au repérage des jeunes en risque de décrochage notamment), donner de nouvelles chances pour se qualifier. L'action des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sera conforté et optimisé ; elles constituent un élément central dans la prise en charge des jeunes sans solution de formation. Un protocole et une convention type État – ARF sur la prise en charge des jeunes sortants sans diplôme est en cours d'élaboration.

L'objectif est de réduire de moitié le nombre de jeunes qui quittent annuellement le système scolaire sans qualification ni diplôme (140 000 jeunes sont concernés en 2013).

1 **TOUS MOBILISÉS CONTRE LE DÉCROCHAGE**

 L'action quotidienne de tous les acteurs dans la lutte contre le décrochage sera valorisée chaque année lors d'une Semaine de la persévérance scolaire organisée dans chaque académie et avec pour slogan « Ensemble on s'accroche ! ».

 Les parents seront davantage associés à la vie de l'école et au parcours de leurs enfants. Des dispositifs et pratiques contribuant à impliquer les parents seront renforcés et généralisés, en particulier aux moments clés de l'orientation.

0 800 12 25 00

Un numéro unique, le 0 800 12 25 00, permettra aux jeunes en situation de décrochage et à leurs parents d'échanger avec un conseiller pour obtenir des conseils et une information immédiate et fiable sur les solutions alternatives de formation et d'accompagnement qui s'offrent à eux. Ce conseiller orientera le jeune vers une structure de proximité fournissant un accompagnement personnalisé.

2 FAIRE LE CHOIX DE LA PRÉVENTION



Le plan national de formation – formation initiale et formation continue – de tous les personnels intègrera un module spécifique sur le décrochage (ex : formation au repérage des signes annonciateurs du décrochage).



Des réponses individualisées et pluridisciplinaires seront apportées aux jeunes en difficulté aux travers d'alliances éducatives entre établissements et partenaires externes (représentants de l'action pédagogique, éducative, médico-sociale, associations, etc.) dans les territoires qui ne sont pas pourvus de programme de réussite éducative (PRE)¹.



Toutes les potentialités du numérique seront utilisées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe, accompagner les parcours et développer de nouvelles modalités d'apprentissage adaptées aux jeunes présentant des risques de décrochage.

¹ Créés en 2005, les programmes de réussite éducative (PRE) concernent les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire et/ou en territoire « politique de la ville ». Ils reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire, et qui se voient proposer un suivi spécifique qui ne se limite pas à l'accompagnement scolaire (suivi social et/ou médical, activités culturelles...).

3 UNE NOUVELLE CHANCE POUR SE QUALIFIER



Une plus grande modularité des formations et souplesse des parcours seront expérimentées :

- > En cas de redoublement après un échec à un diplôme de l'enseignement professionnel, le jeune pourra bénéficier d'une formation adaptée prenant en compte ses acquis du passé pour ne repasser que les matières non validées.
- > Les jeunes en situation de décrochage pourront obtenir leur CAP ou leur baccalauréat professionnel en validant différentes unités au cours de sessions organisées dans l'année au lieu de présenter toutes les épreuves lors d'un examen final.



Tous les jeunes de 15 à 18 ans risquant de sortir sans diplôme ou sans qualification d'un établissement du second degré pourront bénéficier d'un parcours aménagé de « stagiaire de la formation initiale ». Le jeune conservera le statut scolaire de son établissement d'origine et bénéficiera d'un accompagnement personnalisé.



Des structures de remédiation innovantes seront mises en place au sein d'établissements « classiques » pour permettre la réussite des élèves et l'essaiage des pratiques pédagogiques efficaces.



Afin d'encourager les jeunes en situation de décrochage à réintégrer un cursus de formation, un abondement des heures de formation disponibles dans leur compte personnel de formation (CPF) leur sera proposé lors de leur prise en charge par un référent de leur Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Le Plan de lutte contre le décrochage scolaire bénéficie du soutien du FSE, notamment pour soutenir l'action des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

L'apprentissage

Le Plan de relance de l'apprentissage avec l'objectif d'atteindre 500 000 apprentis en 2017 et les Assises de l'Apprentissage de septembre 2014 ont établi quatre priorités : améliorer le cadre général de l'apprentissage, augmenter l'apprentissage dans le secteur public, augmenter et améliorer l'apprentissage dans le secteur privé.

Les emplois d'avenir

Lancé en novembre 2012, le dispositif des emplois d'avenir est une réussite. Au 31 décembre 2014, ce sont 187 000 jeunes qui sont rentrés en emplois d'avenir (EAV) - dont 17 973 en Emplois d'Avenir Professeurs - depuis le début du dispositif, dépassant l'objectif de 150 000 fin 2014 (79 % sont recrutés dans le secteur non marchand).

Les résultats tant quantitatifs que qualitatifs des recrutements en emplois d'avenir sont conformes aux ambitions du dispositif. Le dispositif des EAV bénéficie aux jeunes les moins qualifiés : 82% des jeunes n'ont pas le baccalauréat et 40 % n'ont aucun diplôme. L'EAV propose un dispositif complet : une véritable expérience professionnelle sur la durée (plus de la moitié des contrats sont des contrats très longs : CDD de 3 ans ou CDI), un accompagnement sur le poste de travail par un tuteur et, sur les autres champs, par la mission locale ou Cap emploi, pour sécuriser le bon déroulement de ce parcours emploi-formation.

L'accès à une formation, voire à une qualification, offre une deuxième chance à ceux qui sont sortis du système scolaire avec un niveau de formation initiale faible au regard du marché du travail. 90,8% des jeunes ayant une antériorité de 4 mois dans le dispositif (délai réaliste de conception du plan de formation) bénéficient au moins d'un engagement formation de la part de leur employeur.

Fin décembre, pour l'ensemble des jeunes ayant une ancienneté de 4 mois dans le dispositif, 77 % ayant un engagement de formation ont débuté ou réalisé cette formation et 53,7% des engagements de formation qualifiante ont débuté ou ont été réalisés. Afin de faciliter cette mise en œuvre, un cofinancement européen est prévu au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) dans le cadre de la Garantie européenne pour la Jeunesse.

La Garantie jeunes

La Garantie jeunes est destinée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEETs), en situation d'isolement et de grande précarité. Elle propose une triple garantie pour s'insérer de manière autonome dans la vie active. Elle se compose d'une garantie à une 1^e expérience professionnelle (parcours dynamique associant plusieurs périodes de travail et de formation), d'un accompagnement collectif et individuel d'une durée d'un an assuré par la mission locale, adossés à une garantie de ressources (appui de cet accompagnement) équivalente au montant du RSA (déduction faite du forfait logement).

L'originalité de la démarche réside dans ses modalités d'accompagnement qui consiste à intégrer l'entreprise au cœur de la pratique d'accompagnement comme autant d'opportunité de rencontre et d'apprentissage mutuels mais également comme l'autre bénéficiaire de cet accompagnement au même titre que le jeune. Ces pratiques font des mises en situations de travail un point d'entrée et d'appui au processus d'accompagnement (« *work first* »).

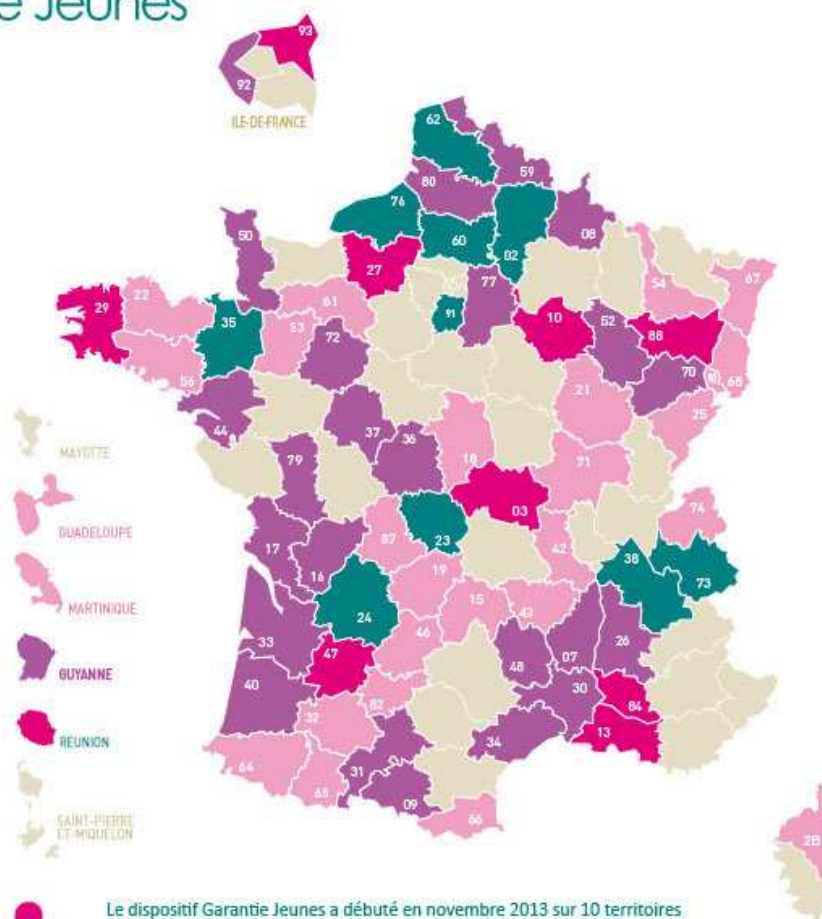
La Garantie jeunes a été mise en place dès l'automne 2013 dans 10 territoires (41 missions locales) avec un objectif de 10 000 jeunes. Au 31 décembre 2014, 8 404 jeunes ont intégré la démarche, dont 7137 jeunes NEETs, et 5142 ont démarré une activité professionnelle ou une formation et/ou qualifiante.

En 2015, la Garantie jeunes sera déployée sur plus de 61 nouveaux territoires, en plusieurs vagues (10 en janvier, 25 en avril, 26 en septembre) concernant au total près de 275 nouvelles missions locales, soit 60 % du réseau.

L'expérimentation Garantie jeunes, mesure phare de la réponse française à la Garantie européenne pour la jeunesse à l'attention des jeunes NEETs, vise à accompagner 50 000 jeunes en 2015 et bénéficie d'un cofinancement européen (IEJ).



Le déploiement de la Garantie Jeunes en France



- Le dispositif Garantie Jeunes a débuté en novembre 2013 sur 10 territoires
- Le dispositif s'est élargi à 10 nouveaux territoires le 1er janvier 2015
- 51 territoires entreront en avril ou en septembre 2015:**
 - De nouveaux territoires entreront dans le dispositif en avril 2015
 - La Garantie Jeunes sera élargie à de nouveaux territoires en septembre 2015

LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN POUR 2014-2020

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le Fonds social européen cofinance de nombreux projets pour soutenir l'emploi et la formation de millions de citoyens en France et dans les autres États membres. Il est mis en œuvre par périodes de 7 ans dites « programmation » : **une nouvelle période de programmation s'est ouverte en 2014** et s'achèvera en 2020.

Dans le cadre de « programmes », les dotations financières sont réparties par chaque État membre en direction de priorités stratégiques validées par la Commission. En France, le FSE est réparti entre plusieurs programmes, dont le principal est dédié au soutien de l'emploi et de l'inclusion. D'une ampleur nationale, la mise en œuvre de ce programme est placée sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Loin d'être un simple cofinanceur parmi d'autres, le FSE a vocation à « challenger » les politiques des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'inclusion et à promouvoir de nouvelles approches. En cette période, avec une situation de l'emploi dégradée, la pauvreté en hausse et le risque d'exclusion plus fort, le FSE prend donc une importance particulière. Pour la période 2014-2020, **il est l'un des outils de la stratégie « Europe 2020 » (EU2020)** qui vise une « croissance intelligente, durable et inclusive ».

Le **Programme Opérationnel national FSE - emploi et inclusion 2014-2020** est le principal cadre de référence et d'application du FSE en France. Il prend sa source dans les orientations stratégiques européennes en tenant compte des spécificités françaises. Il contribue à 3 des 5 objectifs de la stratégie « EU2020 » (Emploi, Education, Pauvreté et exclusion sociale) et tente de répondre aux défis sociaux économiques majeurs (emploi, inclusion, formation, etc.).

LE PO NATIONAL FSE EN DÉTAIL

Une nouvelle forme de gouvernance du FSE en France entre l'État et les conseils régionaux

Entre les programmations 2007-2013 et 2014-2020, de nombreux changements sont intervenus. S'ils sont pour partie liés à l'évolution du contexte socio-économique, la volonté d'améliorer le pilotage, d'accroître l'efficacité et de faciliter la gestion des fonds est également au centre de la nouvelle programmation.

Pour la programmation 2014-2020, la France a donc fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE, et **plusieurs programmes coexistent désormais** à côté du programme principal dédié à l'emploi et l'inclusion (le PON FSE). Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les conseils régionaux ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. L'État est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale.

Le programme opérationnel national du Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole a vocation à couvrir prioritairement les actions pour « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » et « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Les PO régionaux pluri-fonds FEDER-FSE ont, quant à eux, vocation - au titre du FSE - à couvrir prioritairement les actions menées pour « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie ».

Cette nouvelle architecture implique la **définition de lignes de partage** entre le PON FSE et les PO FEDER-FSE afin d'éviter les double financements, et de permettre la lisibilité des actions conduites en France, tant pour les citoyens que pour les institutions européennes.

L'enveloppe financière

L'enveloppe globale pour la période de programmation 2014-2020 du Fonds social européen en France s'élève à **5,9 milliards d'euros**.

A cette enveloppe s'ajoutent **310 millions d'euros** pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) : 216 millions d'euros gérés par l'État et 94 millions d'euros gérés par les conseils régionaux.

<i>Répartition par programmes</i>	FSE 2014 – 2020 (en millions d'euros)	Initiative pour l'emploi des jeunes
Programme national (PON), géré par l'État	2 893 M€	
Programme IEJ	218 M€	216 M€
Programmes régionaux, gérés par les Régions	1 927 M€	94 M€
Outre-mer (PO État)	956 M€	
Total	5 995 M€	310 M€

Le programme opérationnel national (PON) est construit à partir des **objectifs thématiques** et des **priorités d'investissements** qui y sont associés. A chaque priorité d'investissement doit correspondre un objectif spécifique. Il doit formuler le changement attendu via les actions qui seront mises en œuvre au sein de la priorité d'investissement ; il formalise l'objectif politique sous-jacent au choix de l'intervention. A chaque objectif spécifique est associé un ou plusieurs **indicateurs**, de réalisation et de résultats, qui permettent de mesurer les progrès réalisés. Des objectifs bien définis, mesurés par un ensemble d'indicateurs et assortis de cibles appropriées sont donc les éléments clés du système basé sur la performance, attendu par la Commission européenne.

Ainsi, chaque autorité de gestion s'engage sur des réalisations, dont l'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'un montant FSE appelé « **réserve de performance** » qui ne sera versé que si les résultats sont atteints. Cette contrainte, qui apparaît dans la programmation 2014-2020, renforce la nécessité, pour les autorités de gestion, de démontrer l'efficacité de l'intervention du FSE. La performance est examinée chaque année, de 2016 à 2023, lors de la réunion entre les services de la Commission et l'État membre. C'est sur la base des résultats atteints en 2018 que l'octroi de la réserve de performance sera rendu possible. La réserve de performance (6% de l'enveloppe nationale globale en moyenne) est liée à l'atteinte des cibles associées aux indicateurs de réalisation.

Le programme fera enfin également l'objet d'**évaluations d'impact**, qui permettront de mesurer l'effet net de l'intervention du FSE. Dans sa mise en œuvre comme dans les projets qui seront soutenus, le FSE se veut un levier de transformation des politiques publiques actives de l'emploi, facteur d'innovation et de changement.

INFOGRAPHIE : LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2014-2020



Près de 3 milliards d'€

Axe 1 = 453 M€

Axe 2 = 707 M€

Axe 3 = 1 634 M€

Les actions d'accompagnement vers l'emploi AXE 1
<p><u>Augmenter le nombre de demandeurs d'emploi ou inactifs accompagnés en ciblant les jeunes, les seniors, les chômeurs en activité réduite, les femmes en retour de congé parental</u></p> <p><i>Actions cofinancées :</i> personnaliser l'offre de service en direction de certaines catégories notamment par le recrutement de conseillers dédiés par Pôle Emploi</p> <p><i>Montant :</i> 225 millions</p>
<p><u>Moderniser les institutions du marché du travail</u></p> <p><i>Actions cofinancées :</i> développement de nouvelles modalités d'accompagnement en développant le recours aux nouvelles technologies, formation des conseillers Pôle Emploi et missions locales</p> <p><i>Montant :</i> 50 millions</p>
<p><u>Repérer et accompagner les jeunes décrocheurs</u></p> <p><i>Actions cofinancées :</i> prévention du décrochage (PO FSE), repérage puis accompagnement par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (PO IEJ)</p> <p><i>Montant :</i> 58 millions d'€</p>
<p><u>Augmenter le nombre de créateurs et repreneurs accompagnés</u> et mutualiser les pratiques d'accompagnement</p> <p><i>Actions cofinancées :</i> accompagnement des projets dans la durée, amélioration de l'offre et mutualisation entre les réseaux</p> <p><i>Montant :</i> 120 Millions d'€</p>

Les actions de sécurisation des parcours et d'anticipation des mutations économiques AXE 2

- **Formation des actifs occupés qui bénéficient le moins de la formation : 267M€**
- **Formation des salariés licenciés économiques dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle : 300 M€** uniquement sur le FPSP
- **Anticipation et de gestion des mutations économiques / gestion des compétences dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations : 80M€**
- **Développement de l'égalité salariale femmes-hommes : 30 M€**
- **Actions de gestion des âges en entreprises : 30 M€**

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion AXE 3

Contexte : mise en œuvre des mesures du plan de lutte contre la pauvreté

- **Parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi**
 - Parcours combinant accompagnement social (levée des freins à la mobilité...) et accompagnement professionnel
- **Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion**
 - développement de la responsabilité sociale des entreprises, clauses sociales
- **Coordination et animation de l'offre d'insertion**
 - développement des PTI

Montant : 1,6 milliards (dont l'accompagnement global CG-PE)

Publics et domaines d'action

L'action du FSE en faveur des demandeurs d'emploi

Le Fonds social européen, au travers de ce programme, soutient les projets qui contribuent à la personnalisation accrue de l'offre de service en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin, via notamment, des modalités d'intervention spécifiques et des approches innovantes. Il soutient les expérimentations pour renforcer les services d'appui aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, accompagne la mise en place de la stratégie « Pôle emploi 2015 » et la modernisation du service public de l'emploi. Dans cette optique, il soutiendra également les actions de professionnalisation, d'animation, d'ingénierie territoriale. Vecteur d'innovation, il permettra d'expérimenter et de moderniser les démarches, méthodes et outils.

L'accompagnement des jeunes

Les projets qui permettront d'améliorer l'accompagnement des jeunes, en particulier, ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, et de faciliter leur accès à l'emploi, seront particulièrement soutenus. Il s'agit d'accompagner les initiatives autour du passage de l'école au travail. Dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse, le FSE soutiendra les démarches de repérage et d'inscription dans un parcours d'accompagnement, avec pour finalité des sorties vers une expérience professionnelle ou une formation. Ces actions seront complémentaires à celles déployées dans le cadre de l'IEJ.

L'adaptation des salariés aux évolutions et aux mutations de l'économie

Pour faire face aux mutations économiques et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs les plus fragilisés, le PO national soutient le développement de l'emploi et des compétences au travers d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations, le dialogue social et territorial, et toute démarche permettant la sécurisation des trajectoires. Il renforcera ainsi les actions reposant sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) sur les territoires. Dans les bassins touchés par des restructurations importantes du tissu productif, il soutiendra les stratégies de revitalisation et les actions permettant la réduction des effets des licenciements sur les territoires concernés.

La création d'entreprise

Le FSE, dans la continuité de la précédente programmation, apportera son soutien aux acteurs et réseaux de l'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises (TPE, PME), notamment d'entrepreneuriat social.

L'emploi des seniors

Pour promouvoir le vieillissement actif via le maintien et le retour à l'emploi des seniors, le FSE sera un levier pour le développement de politiques de gestion des âges en entreprise. Pour les professionnels du placement, il permettra le renforcement de mesures d'accompagnement personnalisées répondant aux besoins des seniors actifs.

L'inclusion et la lutte contre la pauvreté

En accord avec le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le FSE interviendra pour renforcer l'inclusion active et pour lutter contre la précarité et le risque d'exclusion. Il contribuera notamment aux projets permettant d'améliorer la gouvernance, de coordonner l'action des acteurs de l'insertion et d'accroître la lisibilité et l'efficacité de l'offre d'insertion. L'accompagnement vers le retour à un emploi durable, facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté, sera soutenu au travers des parcours intégrés et renforcés. Ces parcours, qui impliquent une pluralité d'acteurs, intègrent toutes les étapes permettant de lever l'ensemble des freins à l'emploi (compétences, savoirs de base, sociaux, mobilité...).

ANNEXE 1 - CHIFFRES CLÉS DU FSE ET DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, EN FAVEUR DES JEUNES

PO national Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) :

L'objectif est de toucher **300 000 jeunes « NEETs »**.

434 M€ vont être mobilisés en faveur des jeunes : 216 M€ de fonds IEJ, auxquels s'ajoutent un abondement de 218 M€ de FSE 2014-2020.

Pôle emploi : 23 M€

Apec : 2.6 M€

Agence du service civique : 37.4 M€,

Formation des jeunes en emploi d'avenir : 20 M€

Garantie jeunes : 75 M€

Missions locales : 60 M€ (appel à projets « Priorité à l'autonomie »)

Service militaire adapté (DOM) : 34 M€

LADOM (DOM) : 16 M€

Décrochage scolaire : 24 M€

Apprentissage : 35 M€

Initiatives locales : 101 M€

PO national FSE 2014-2020 (estimations)

L'objectif du Programme opérationnel national est de toucher **au minimum 750 000 jeunes**.

Décrochage scolaire : 58 M€

Accompagnement des jeunes (Pôle emploi, Missions locales, autres acteurs SPE) et appui à la création d'entreprises : 330 M€

L'axe **Inclusion du PO** représente 1,6 Md€ pour l'action en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi (accompagnement global, IAE...), de nombreux jeunes devraient être concernés même s'il ne comporte pas d'objectif chiffré s'agissant des jeunes.

ANNEXE 2 – QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

Sécuriser l'emploi par la formation

Accompagner le développement des entreprises

Former les salariés à l'excellence

Développer l'activité de son entreprise par les formations qualifiantes

Offrir une nouvelle chance aux jeunes sortis de l'école sans qualifications

Aider des jeunes en difficulté à développer leur projet professionnel

Devenir mobile pour préparer un projet professionnel

Anticiper les risques de décrochage scolaire

Favoriser la garde d'enfants pour les personnes en recherche d'emploi

Concilier handicap et formation en zone rurale

Sécuriser l'emploi

«Sécuriser le parcours des travailleurs saisonniers pour mieux répondre aux mutations économiques liées à la saisonnalité» - Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée (région Languedoc-Roussillon)

Porteur de Projet : Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée (CAHM), Languedoc-Roussillon

En Languedoc-Roussillon, l'activité saisonnière est une composante majeure de l'économie régionale. Elle concerne de nombreux secteurs tels que le tourisme, l'agriculture, la viticulture, le maraîchage... Certains territoires sont particulièrement concernés comme, par exemple, le Cap d'Agde qui passe de 25 000 à 350 000 habitants pendant la période estivale, ce qui génère des besoins de l'ordre de 2 000 à 3 000 emplois à pourvoir rapidement.

Afin de mieux accompagner cette spécificité économique, une réflexion a été lancée en 2002 sur le travail saisonnier. Une réponse a été donnée en 2003 avec la création de la maison du travail saisonnier (MTS). Soutenue par l'État, elle constitue désormais un service à part entière de la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée. Lieu d'accueil, d'information et d'orientation des travailleurs et des employeurs saisonniers, elle a pour objectif de renforcer la sécurisation des parcours professionnels des premiers et d'accompagner les seconds sur le recrutement. Pour ce faire, la MTS mène différentes actions telles que l'information sur le droit du travail, le logement, la santé ; l'appui au recrutement en début de saison à travers un partenariat avec Pôle emploi ; l'accompagnement personnalisé à la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs saisonniers (réunions d'information collectives, entretien individuel, action de formation, bilan de compétence, mobilisation de collectifs d'employeurs...).

Le projet porté par la MTS constitue une réponse adaptée au contexte économique du territoire. Il constitue un outil impliquant l'État, les collectivités locales et les partenaires sociaux pour sécuriser les parcours professionnels des travailleurs saisonniers et aider les employeurs à satisfaire leurs besoins en emplois et en compétences.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Expérimentations et développement de dispositifs destinés aux publics travailleurs saisonniers en Languedoc-Roussillon

Porteur du projet : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Région du projet : Languedoc-Roussillon

Contact : Marie-Clotilde BOURDETTE

Email : mc.bourdette@agglohm.net / **Site Internet :** www.cap-mts.fr/Accueil

Sous-mesure du programme opérationnel : 1.1.2. Pratiques innovantes et préventives de gestion des RH

Montant de l'opération : 272 872 € / **Montant FSE réalisé :** 144 572 €

Co-financeurs : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée & DIRECCTE Languedoc-Roussillon

Chiffres clés en 2013 :

- 700 contacts enregistrés à la MTS dont 51 employeurs, 337 demandeurs d'emploi et 313 appels téléphoniques
- 75 offres d'emplois transmises à Pôle Emploi, 150 travailleurs saisonniers suivis individuellement, 66 employeurs rencontrés sur le terrain et 54 demi-journées de permanence des partenaires sociaux du 1er juin au 30 septembre

Accompagner le développement des entreprises

«Accompagner la croissance de l'activité de son entreprise par le renforcement des compétences de ses salariés» - Entreprise POLYTECH (région Limousin)

Porteur de Projet : Société POLYTECH, Limousin

L'entreprise POLYTECH a été créée en 2009 par trois personnes aux compétences complémentaires qui ont positionné l'activité sur un marché de niche : les blocs-portes coupe-feu. Reconnue entreprise innovante par le ministère de la Recherche, POLYTECH fabrique et commercialise des produits faisant appel à des procédés de fabrication de haute technologie et, à ce titre, est engagée dans un processus de recherche et développement permanent.

En 2013, l'entreprise a souhaité renforcer et développer ses compétences afin d'accompagner la croissance de l'activité et faire face aux évolutions technologiques et aux exigences de ses clients.

Après une analyse des besoins pour relever ce défi, trois formations sont programmées sur l'année 2014. Les deux premières visent le renforcement des compétences des salariés sur la conception et la fabrication assistées par ordinateur (CFAO) d'une part, et l'usinage d'autre part. La réalisation de ces deux actions concerne 24 salariés sur l'année 2014. La troisième formation vise le développement de nouvelles compétences en conduite d'équipement industriel. Mise en place dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) en partenariat avec Pôle emploi, cette formation est certifiante et vise l'obtention du certificat de qualification professionnelle inter-branches (CQPI) de conducteur d'équipement industriel. La réalisation de cette action permettra à 15 demandeurs d'emploi d'accéder à un poste dans l'entreprise en 2014 dans le cadre d'un parcours de formation individualisé.

Ce projet, soutenu par le FSE, répond au besoin d'une jeune entreprise de développer son activité mais également la compétitivité de son offre à travers le renforcement nécessaire des compétences de ses salariés et le développement de nouvelles compétences par la voie du recrutement, sécurisée grâce au dispositif de la POE.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Acquisition de compétences

Porteur du projet : Entreprise POLYTECH

Région du projet : Limousin

Contact : Gilles LUC

Email : g.luc@polytech.bp.fr

Site Internet : www.polytech-bp.fr

Montant de l'opération : 439 009 €

Montant FSE réalisé : 194 679 €

Former les salariés à l'excellence

«Former à l'excellence pour élargir les débouchés de son entreprise et créer de nouveaux emplois» - Entreprise Chocolaterie Mercier (région centre)

Porteur de Projet : Daniel MERCIER, Créateur de chocolats, président du Groupe Mercier

L'histoire du Groupe Mercier est celle d'une passion familiale : ni sa formation, ni ses premiers choix professionnels ne destinent Daniel Mercier à reprendre l'entreprise sinon la fréquentation, enfant, du laboratoire. Fils et petit-fils de boulangers pâtisseries, Daniel Mercier, implanté entre Bourges et Nevers, hérite surtout de cette triple éducation : au goût des produits de qualité, à l'expérimentation créatrice, et à l'exigence artisanale.

Dès lors, l'histoire se décline en 3 grandes dates : 1992/1996, période pendant laquelle l'entreprise se spécialise dans le chocolat et s'équipe en conséquence. 2004, l'année où elle investit 4,5 fois son chiffre d'affaires pour se doter d'un appareil productif à la hauteur de ses ambitions. 2009/2011, moment où elle comprend que l'avenir repose d'abord sur la qualité de ses compétences et où, soutenue par la Région, aidée par le FSE, elle parie sur la formation des salariés à l'excellence professionnelle.

Ces 3 ans de formation sont d'abord un investissement financier et humain pour l'entreprise qui mène de front le développement de la production et celui des compétences. Sur ce point, la formation permet 3 avancées majeures : la spécialisation sur les métiers du chocolat, la polyvalence effective des salariés, l'acquisition d'aptitudes pédagogiques à même d'assurer la croissance quantitative et qualitative de l'effectif. Mercier s'appuie désormais sur une brigade hautement qualifiée, reconnue et fière, capable de porter le développement de l'entreprise sur le marché national.

Les résultats en découlent directement : l'effectif est multiplié par 3,5 et l'entreprise familiale devient une PME de pointe conjuguant savoir-faire artisanal et performance industrielle. La notoriété explose, avec de nouvelles exigences de qualité, les projets ne manquent pas. L'heure est plus encore à la réflexion prospective.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : Une formation à l'excellence pour développer l'entreprise

Porteur de projet : Groupe Mercier

Contact : Daniel Mercier, dirigeant

Mail : creamarketing@lamaisonmercier.com

Montant total de l'opération : 800 000 € (dont 200 000 € pour la formation elle-même)

Montant FSE réalisé : 195 000 €

Cofinanceurs : Région Centre, Oséo

Chiffres-clés : 10 salariés formés. Effectif passé de 12 à 45 personnes en 4 ans

Développer l'activité de son entreprise par les formations qualifiantes

«Repositionner l'activité et le fonctionnement de son entreprise par le développement des compétences de ses salariés» - Entreprise GALY-Frères (région Midi-Pyrénées)

Porteur de Projet : Michel TARTIE, Président de la société GALY-frères

La société Galy-Frères existe depuis 1940. Elle réalise des moules, des matrices et des pièces usinées, ainsi que leur contrôle, destinés notamment à la construction aéronautique. En 2009, l'entreprise a connu une baisse d'activité significative en raison de la crise économique dont l'effet a été renforcé par la forte dépendance à un client unique.

Rachetée en 2011, l'entreprise s'est fixée deux principaux objectifs. Le premier consistait à diversifier les débouchés des produits dans le secteur de l'aéronautique et dans d'autres secteurs comme celui de la métallurgie. Le second consistait à diversifier les produits proposés au principal client de l'entreprise.

Afin de mettre en oeuvre cette stratégie, les dirigeants ont investi pour acquérir de nouvelles machines tout en développant les compétences des salariés et maintenir un haut niveau de technicité sur les nouvelles technologies. Le plan de formation de l'entreprise a été bâti avec l'appui d'AGEFOS-PME, de façon à toucher largement l'effectif salarié.

30 des 42 salariés ont ainsi bénéficié d'actions qualifiantes, réalisées en interne ou à l'externe. Celles-ci sont diversifiées programmation, management, qualité, sécurité, recyclage électrique, soudure, usinage haute-pression, etc. Leur mise en oeuvre a reposé sur une pédagogie participative, alternant apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation.

Les résultats de ces actions ont été probants. Elles ont permis aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences et des qualifications. Les formations ont également permis à 10 des salariés concernés d'accéder à de nouvelles responsabilités, assorties d'une reconnaissance statutaire et salariale, qui ont donné lieu à une redéfinition de l'organigramme. L'entreprise a pu mettre en oeuvre sa stratégie de diversification des marchés et de l'activité plus tôt que prévu et améliorer sa compétitivité face à une concurrence importante. Le nombre de clients de l'entreprise est ainsi passé de 1 à 14. De plus, ces actions de formation ont contribué à limiter le « turnover » des effectifs, risque important compte tenu de la rareté des compétences en externe. Au final, l'entreprise entrevoit grâce à ce projet une hausse de l'activité durable et plusieurs recrutements.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Plan de formation de l'entreprise en 2012

Porteur du projet : Entreprise GALY-Frères

Région du projet : Midi-Pyrénées

Contact : Michel TARTIE

Email : michel.tartie@galy-freres.fr

Site Internet : www.galy-freres.com

Sous-mesure du programme opérationnel : 1.1.3.

Montant de l'opération : 147 774 € / **Montant FSE réalisé :** 51 648 €

Co-financiers : Entreprise GALY-Frères

Chiffres clés : 30 salariés ont été formés, 10 ont accédé à de nouvelles responsabilités.

Offrir une nouvelle chance aux jeunes sortis de l'école sans qualifications

«Offrir des solutions aux jeunes sortis du système éducatif depuis plus d'un an : l'exemple d'un Lycée de la Nouvelle chance "hors les murs"» - GIP Auvergne (région Auvergne)

Porteur de Projet : Corinne DOUCE, en charge du Lycée de la Nouvelle Chance Auvergne

Décrochage, rupture scolaire, sorties sans diplôme ni formation : en France, le problème est désormais bien identifié. Pour la seule région Auvergne, 2 400 élèves sont concernés chaque année. Or, il est compliqué d'organiser un dispositif centralisé dans cette région où, géographie oblige, les déplacements restent difficiles.

Le lycée de la nouvelle chance est un réseau régional de 8 établissements qui intègre les élèves âgés de 16 à 26 ans – volontaires – du lycée de la nouvelle chance en classe ordinaire. Ce sont des élèves qui sont sortis depuis au moins un an du système scolaire. Ils bénéficient dans le cadre du lycée du statut de stagiaire de la formation professionnelle, leur assurant ainsi une rémunération mensuelle, sécurisant leur situation.

Dans ce contexte, le projet « Nouvelle Chance » vise pour ces jeunes l'obtention d'un diplôme (CAP, Bac technologique ou professionnel). Ils bénéficient d'un emploi du temps aménagé, combinant immersion en classe ordinaire, alternance renforcée comprenant des stages en entreprise durant les vacances scolaires et accompagnement individuel et collectif (entretiens, ateliers, théâtre, forum...).

La confiance et l'estime de soi sont des axes de travail fondamentaux du projet dans le but de permettre à chaque jeune accompagné d'être armé en vue de son insertion sociale et professionnelle. Une équipe dédiée travaille sur l'enjeu de la confiance en soi, à travers des outils spécifiques. Une plateforme de e-learning a été mise en place pour permettre l'apprentissage et la capitalisation entre les enseignants volontaires. Ils participent également à des formations et se rencontrent pour partager leur expérience. Il s'agit donc d'accompagner les équipes pédagogiques et d'encadrement qui sont impliquées dans ces parcours en leur donnant les moyens de réussir. Les résultats sont au rendez-vous : puisqu'un seul abandon est à noter depuis 2012.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : « Nouvelle chance »

Porteur de projet : GIP AUVERGNE

Région du projet : Auvergne

Contact du porteur : Françoise CHAPON – coordonnatrice de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Adresse Email : francoise.chapon@ac-clermont.fr

Sous-mesure : 3.2.2 Lutter contre le décrochage et l'abandon précoce

Montant total de l'opération : 225 925 €

Montant FSE réalisé : 105 006 €

Co-financiers : Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, Conseil Régional d'Auvergne

Chiffres-clés : Sur les 11 élèves de la première promotion, un élève a abandonné, un a obtenu son CAP en un an, les autres sont en terminale et passeront leur bac en juin 2015. Effectif prévisionnel : 25 ou 26 jeunes d'ici la fin 2014.

Aider des jeunes en difficulté à développer leur projet professionnel

« Développer une motivation d'apprentissage, acquérir des savoir-faire transférables : l'exemple de la coopération entre un chantier d'insertion et l'Ecole Nationale de Police de Nîmes » - SPAP Maison de la main (région Languedoc-Roussillon)

Porteur de Projet : Marylin ZONZON, directrice de la SPAP Maison de la Main, Languedoc-Roussillon

Au début de l'année 2013, on dénombrait en Languedoc-Roussillon 41 500 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, dans une région qui comptait 14,3% de la population active au chômage. Dans ce contexte, en collaboration avec l'Ecole Nationale de Police de Nîmes (ENP), l'association « Société Protestante des Amis des Pauvres » (SPAP) Maison de la Main a mis en place, dès 2011, un chantier d'insertion : « réhabilitation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes ». Il vise à permettre à des jeunes de moins de 26 ans issus de Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en insertion de s'imprégner du monde du travail, mais aussi, à travers des parcours individualisés de 6 à 24 mois, de développer compétences et qualifications en vue d'un accès durable à l'emploi.

Les jeunes sont accompagnés chaque jour dans une équipe de travail, sur le chantier, où l'entraide, le respect et le goût de l'effort constituent le quotidien. En parallèle, un projet professionnel est défini en fonction des envies de chaque jeune. Il constituera le fil rouge durant tout son parcours au sein de la SPAP. En marge du travail sur le chantier, les jeunes bénéficient également de temps de formation (maths, français...) et d'accompagnement pour la préparation du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) notamment.

Le projet a par ailleurs comme objectif de faire découvrir aux jeunes de nouveaux métiers, à travers le chantier (BTP), mais également dans le cadre d'immersions dans des entreprises partenaires. De plus, les jeunes côtoient au quotidien les stagiaires de l'Ecole de Police (repas en commun, échanges sportifs, formation aux premiers secours, mission pédagogique en lien avec la civilité...). Par la familiarisation avec le milieu du travail et celui de la police, ils déconstruisent des idées reçues, acquièrent de nouvelles compétences et s'offrent de nouvelles possibilités. Pour un certain nombre d'entre eux, l'entrée aux Cadets de la République deviendra ainsi un objectif.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : « Réhabilitation Ecole Nationale de Police de Nîmes »

Porteur de projet : SPAP Maison de la main

Région du projet : Languedoc-Roussillon

Contact du porteur : Marylin ZONZON – directrice de la SPAP Maison de la main

Adresse Email : spap.insertion@wanadoo.fr

Sous-mesure : 3.3.2. Agir en faveur des habitants des ZUS

Montant total de l'opération : 599 219 € / **Montant total réalisé :** 547 085.30 € / **Montant FSE :** 230 579.69 €

Co-financeurs : Conseil général du Gard, Nîmes Métropole, Direccte Languedoc-Roussillon, Ecole Nationale de Police

Chiffres-clés : Entre 2012 et 2013, le SPAP a accompagné 38 jeunes, 28 de moins de 26 ans, 5 femmes, 10 bénéficiaires du RSA

Au terme de leur participation : 9 jeunes ont accédé à un emploi durable dont 3 sont entrés à l'école des Cadets de la République (1 est sorti major de sa promotion), 5 à une formation qualifiante, 6 jeunes ont obtenu le CQP «Salarié Polyvalent», dont 4 avec les félicitations du jury (2014)

Devenir mobile pour préparer un projet professionnel

«Devenir mobile pour se projeter dans l'avenir» - Mission locale Picardie Maritime (région Picardie)

Porteur de Projet : Wojciech KONDRAT, Directeur Général de la Mission Locale Picardie Maritime

Suivre une formation ou postuler à un emploi à 30 km de chez soi n'est pas chose facile pour tous. Absence de moyens de transport et barrières psychologiques peuvent constituer des freins considérables à la mobilité, notamment en zone rurale et chez les personnes peu qualifiées. Pour certains jeunes, l'apprentissage de la mobilité est donc crucial pour leur insertion professionnelle, leur accès à l'emploi ou à la formation.

C'est ainsi qu'un projet d'expérimentation « mobilité et insertion », lancé en 2009 par la Mission Locale Picardie Maritime en partenariat avec la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation (MEEF) de Santerre Haute Somme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme et le Conseil Général de la Somme, a été consolidé en 2012 et 2013. Il vise à développer la capacité à être mobile auprès de jeunes et de bénéficiaires du RSA. Ce projet repose sur un système progressif de mobilité, organisé en 3 phases (caractérisés par 3 stages).

Une première semaine d'immersion a lieu dans une entreprise locale et se poursuit 15 jours après par un second stage d'une semaine, dans une autre région, parfois même à l'autre bout de la France. Cette expérience plus lointaine est réalisée en groupe de six, accompagné par deux conseillers de la Mission locale. Après cette seconde étape et toujours dans la même configuration, les jeunes traversent la frontière pour se rendre dans un pays européen. Sur place, ils visitent des entreprises dans les secteurs d'activité qu'ils ont choisis, sont mis « en situation » dans des centres d'apprentissage européens et prennent part à des visites culturelles. Chaque déplacement est préparé par les jeunes eux-mêmes, encadrés par les conseillers (réservation d'un billet d'avion, d'un hébergement, préparation des documents de voyage...). Ainsi, tout en étant sécurisés, le projet leur permet de se responsabiliser.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Mobilité et insertion

Porteur de projet : Mission locale Picardie Maritime

Région du projet : Picardie

Contact : Nicolas DUMONT, Président de la Mission locale / Wojciech KONDRAT, Directeur Général

Email : mlpm@mlpm.org

Sous-mesure FSE : 4.3.3. Actions innovantes transnationales

Montant total de l'opération : 529 770.96 €

Montant cofinancé par le FSE : 264 000 €

Co-financeurs : État, Conseil Général de la Somme, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme, Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Santerre Haute Somme, fonds privé

Chiffres clés : Parmi les 36 participants au projet

- 8 jeunes ont signé un contrat dont 2 en CDI
- 1 jeune souhaite repartir valider un diplôme de pâtissière dans l'entreprise d'accueil
- 1 jeune entre en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) dans une autre filière
- 2 sont entrés en formation au sein de l'école de la seconde chance pour avancer dans leur projet d'insertion

Anticiper les risques de décrochage scolaire

«Présentation d'un Pôle d'accompagnement à la qualification et à l'insertion (PAQI)» - Lycée professionnel ROMPSAY (région Poitou-Charentes)

Porteurs de Projet : Helena BERNDT, coordonnatrice du PAQI « français langue seconde » au lycée professionnel Rompsay (La Rochelle)

Valérie VANDAL, Responsable d'actions de remobilisation au sein de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

En France, on estime à 140 000 le nombre annuel de jeunes âgés de 16 à 25 ans qui décrochent du système scolaire. En parallèle, en 2012-2013, la France a accueilli près de 10 000 jeunes allophones, dont plus de la moitié était en âge d'être au collège. Par ailleurs, le risque de chômage est aujourd'hui deux fois plus important pour les jeunes sans diplôme que pour ceux qui ont le baccalauréat ou un titre équivalent.

Le Pôle Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion (PAQI) du Lycée professionnel Rompsay à La Rochelle est un projet porté par le rectorat de l'académie de Poitiers qui vise à accompagner les jeunes sans solution dans un parcours d'insertion. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 24 ans ayant décroché du système scolaire, de construire un projet professionnel et d'accéder à une formation qualifiante, à travers un accompagnement individualisé. Chaque jeune suit une série de cours orientés vers l'acquisition des compétences de base (maths, français...) et différents savoirs et connaissances utiles dans la vie (code de la route, secourisme...). Ces compétences sont valorisées par un parcours en alternance qui compte environ 16 à 18 semaines de stage. Le PAQI accueille également de jeunes allophones, qui rencontrent des difficultés sur le plan de la maîtrise de la langue française, ce qui est un frein à l'insertion sociale et professionnelle. La problématique est d'autant plus forte pour les jeunes ayant suivi peu ou pas de scolarité dans leur pays d'origine. Chaque jeune allophone suit une série de cours, principalement de français, qui débouchent sur le Diplôme d'Enseignement en Langue Française (DELFF). Le parcours est également marqué par un module de théâtre, qui se concrétise par une représentation sur scène.

Qu'il s'agisse des jeunes décrocheurs ou des jeunes allophones, un accompagnement individualisé est proposé, dans lequel la famille du jeune est partie prenante. Une partie des modules proposés est commune aux deux publics du PAQI, parmi lesquels un « café philo », où expression, écoute et réflexion sont au centre de la démarche.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : « Pôle d'accompagnement à la qualification »

Porteur de projet : Lycée professionnel ROMPSAY, LA ROCHELLE

Région du projet : Poitou-Charentes

Contact du porteur : M. Becchio, proviseur du lycée, Mesdames Vandal et Berndt professeurs- coordonnateurs du PAQI

Adresse Email : helena.berndt@ac-poitiers.fr

Montant total de l'action : 135 862 € / **Montant total de l'opération :** 1 218 709 €

Part FSE de cette action : 40 756 € / **Part FSE de l'opération :** 333 000 €

Cofinanceurs : Rectorat de l'académie de Poitiers (mise à disposition des professeurs coordonnateurs du PAQI)

Chiffres-clés : Parmi les 47 jeunes inscrits au PAQI, 19 ont intégré une formation sous statut scolaire, 12 sont en apprentissage, alors que 12 ont été réorientés vers la Mission locale.

Favoriser la garde d'enfant pour les personnes en recherche d'emploi

«Offrir aux parents la possibilité d'engager un parcours d'insertion professionnelle sans négliger leurs responsabilités parentales : l'exemple de la mini-crèche des castors» - Association Nantaise d'Aide Familiale (région Pays-de-la-Loire)

Porteur de Projet : Sylvie SÉGAUD, travailleur social, Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale à l'Association Nantaise d'Aide Familiale (ANAF), Pays-de-la-Loire

L'ANAF, Association Nantaise d'Aide Familiale, a mis en place le dispositif PAS à PAS qui s'adresse aux familles de trois quartiers classés en politique de la ville cumulant des difficultés personnelles ou liées à la monoparentalité avec des difficultés économiques et financières.

L'association offre un dispositif d'accompagnement à l'insertion associée à un système d'accueil pour les jeunes enfants : crèche et/ou garde à domicile. L'ambition est de permettre aux parents, et notamment aux parents isolés, de renouer avec la vie professionnelle et l'autonomie sociale, sans négliger leurs responsabilités parentales.

Partie intégrante du projet, l'accompagnement des parents touche à tous les aspects de l'éducation et du développement de l'enfant : sommeil, alimentation, apprentissages, acquisition du langage... Un soutien à la parentalité est proposé à ceux qui rencontrent des difficultés particulières. La chargée d'accompagnement reçoit les personnes, analyse les besoins, sonde les motivations et la viabilité du parcours envisagé. Elle leur propose de travailler sur les outils de recherche d'emploi, CV et lettre de motivation et s'efforce de trouver une réponse adaptée aux problèmes de chacun.

Ce dispositif temporaire (6 à 9 mois) et complémentaire des services existants favorise également l'accès aux dispositifs de droit commun en accompagnant les parents dans leurs démarches auprès des structures Petite enfance de la commune afin de les aider à trouver une solution d'accueil «classique». Innovant de par la réponse globale proposée alliant accompagnement social des familles et offre d'accueil de la petite enfance, le projet a offert, de juillet 2011 à décembre 2013, à 41 familles une garde d'enfants à domicile, parmi lesquelles 28 familles monoparentales. Ouvert en mars 2012, la micro-crèche a accueilli 46 familles, dont 35 familles monoparentales et 33 bénéficiaires des minima sociaux et 50 enfants. Sur l'ensemble des parents accompagnés, près de 90% ont pu trouver en quelques mois une solution pérenne pour la garde de leurs enfants. Et 82 % ont pu accéder à une formation ou un emploi.

L'opération en bref

Porteur : Association Nantaise d'Aide Familiale

Contact : Sylvie SÉGAUD, chargée d'accompagnement Insertion - s.segaud@anaf.asso.fr

Site Internet : anaf.asso.fr/micro-creche-les-castors

Sous-mesure : 4.31 Projets innovants et expérimentaux

Montant total de l'opération : 768 024 € / **Montant FSE réalisé :** 231 095 €

Cofinanceurs : la Ville de Rezé, la CAF, l'État (via le Dispositif Espoir Banlieues)

Chiffres clefs : 70 familles accompagnées en 3 ans, 88 enfants accueillis de 4 mois à 11 ans. Sur l'ensemble des parents accompagnés, près de 90% ont pu trouver en quelques mois une solution pérenne pour la garde de leurs enfants.

Concilier handicap et formation en zone rurale

«Concilier handicap et formation en alternance» - Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation (région Limousin)

Porteur de projet : Gilles NAULEAU, Directeur de la MFREO de Beynac, Cussac et Nontron, Limousin

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation (MFREO) de Beynac-Cussac-Nontron implantée en Limousin (Haute-Vienne) est un organisme de formation initiale et continue en milieu rural relevant du domaine agricole. Face au constat d'un déficit d'accueil en milieu ordinaire sur des établissements du second degré de type dispositif Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) qui sont la continuité des Classes Localisées d'Inclusion Scolaire (CLIS), la MFREO a porté un projet d'ouverture d'une ULIS. A la rentrée 2013, l'ouverture de cette unité a permis de répondre à un besoin d'accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés présentant des troubles des fonctions cognitives et ceci afin de favoriser l'accès à l'alternance école/entreprise, l'émergence d'un projet professionnel et la validation de ce dernier, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé.

Cette nouvelle offre pédagogique vise à assurer aux jeunes concernés un parcours scolaire individualisé adapté à leurs aptitudes et besoins particuliers et proposer des accompagnements individualisés adaptés, mobilisant les parents, les entreprises d'alternance et le personnel médico-social au travers d'activités très variées.

L'unité propose des ateliers spécifiques, axés sur les apprentissages et les connaissances générales, l'accompagnement et l'accès à l'autonomie, un enseignement sur la nature et le vivant avec une demi-journée consacrée aux activités équestres, encadrés par des moniteurs agréés et spécialisés dans les domaines précités. Le dispositif permet aux élèves de bénéficier, en coordination avec une classe de référence, de temps de regroupement facilitant un enseignement personnalisé.

Cette inclusion scolaire étaye l'accès aux apprentissages, favorise les liens de solidarité entre élèves grâce aux différentes formes de coopération tant dans les activités d'enseignement que dans les temps de vie scolaire. En 2013-2014, 22 jeunes ont été accompagnés. Aucun abandon n'est à signaler : l'accompagnement et le cadre proposé par la Maison familiale a produit un effet extrêmement positif sur la motivation des jeunes.

L'opération en bref

Porteur : Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Beynac (MFREO)

Contact : Gilles Nauleau, mfr.87.beynac@wanadoo.fr

Site Internet : mfreo-beynac-cussac.com

Sous-mesure : 3.3.1. Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Montant total de l'opération : 150 787,70 €

Montant FSE réalisé : 35 000 €

Cofinanceurs : Ministère de l'Agriculture, MFREO

Chiffres-clés : En 2013-2014, 22 jeunes ont été accompagnés. Parmi les plus de 15 ans, 2 sont en CAP agricole, 4 en CAP service à la personne notamment. Aucun abandon n'a été enregistré.



GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE

PROGRAMME NATIONAL FSE 2014-2020

ÉTAT D'AVANCEMENT ET ACTIONS ENGAGÉES
FÉVRIER 2015



Union européenne

Créé en 1957 par le Traité de Rome, le **Fonds social européen (FSE)** est le principal instrument financier de l'Union européenne pour favoriser le développement de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle. Depuis plus de 50 ans, le FSE cofinance ainsi de nombreux projets pour soutenir l'emploi et la formation de millions de citoyens en France et dans les autres États membres.

Le FSE est mis en œuvre par périodes de 7 ans, dites « périodes de programmation ». Une nouvelle période de programmation s'est ainsi ouverte en 2014 pour s'achever à l'horizon 2020, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » qui vise une « croissance intelligente, durable et inclusive ».

En France, le FSE de la programmation 2014-2020 est réparti entre plusieurs programmes. Le principal programme est d'ampleur nationale et dédié au soutien de l'emploi et de l'inclusion : c'est le **Programme Opérationnel national (PON)**. Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Le reste de la programmation 2014-2020 relève de programmes régionaux confiés aux conseils régionaux ; ces programmes sont notamment dédiés à des actions de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation.

En outre, face à la situation de l'emploi des jeunes européens, l'Union européenne a souhaité que chaque État se dote d'un plan d'action en faveur des jeunes, visant à leur proposer des solutions dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi. Cela a donné lieu à la recommandation du 22 avril 2013 du Conseil de l'Union européenne, qui a instauré une **Garantie européenne pour la jeunesse**.

Et pour appuyer les États membres dans leurs démarches en réponse à la recommandation du Conseil, l'Union européenne a également mis en place un instrument financier spécifique : **l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**. L'IEJ intervient ainsi en complément et en complémentarité du PON FSE 2014-2020.

SOMMAIRE

La Garantie européenne pour la jeunesse et l'Initiative pour l'emploi des jeunes

La Garantie européenne pour la jeunesse

Pour qui ? Les « NEETs »

L'initiative pour l'emploi des jeunes : l'outil financier de la Garantie européenne pour la jeunesse

La réponse française à la Garantie européenne pour la jeunesse

De quoi parle-t-on exactement ?

Où en est la mise en œuvre du Plan français ?

Le Programme opérationnel national 2014-2020 du Fonds social européen

De quoi parle-t-on ?

Le PON FSE en détail

Annexes :

- Chiffres clés du FSE et de l'IEJ en faveur des jeunes
- Quelques exemples de projets cofinancés par le FSE



Le plan « Garantie européenne pour la jeunesse » et le PO national FSE sont en ligne sur www.emploi.gouv.fr

LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE ET L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

LA GARANTIE EUROPEENNE POUR LA JEUNESSE

Le Conseil de l'Union européenne - dans une recommandation du 22 avril 2013 - a instauré l'établissement d'une garantie pour la jeunesse qui vise à ce que **tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité pour un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi.**

POUR QUI ? LES « NEETs »

L'éloignement du marché du travail des jeunes de moins de 25 ans, et plus spécifiquement des NEETs (« **ni en éducation, ni en formation, ni en emploi** »), est une préoccupation commune à tous les États membres de l'Union européenne.

En France, qui sont les « NEETs » et combien sont-ils ? Le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) en France est de 29,4% (au 3^e trimestre 2014). Il se situe en dessous de la moyenne européenne (UE à 28 : 33,9%). Conséquence de la crise, la situation des jeunes s'est récemment dégradée depuis mi-2014, du fait de la faiblesse globale de l'emploi et notamment de l'intérim.

Selon les données Eurostat, 11,2% des jeunes de 15-24 ans et 13,8% des 15-29 ans ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (NEETs) en France, soit un peu moins que dans l'Europe à 28 (respectivement 13,0% et 15,9%).

ON COMPTE PLUS DE 990 000 JEUNES NEETS EN FRANCE.

L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES : L'OUTIL FINANCIER DE LA GARANTIE EUROPEENNE POUR LA JEUNESSE



Agir pour l'emploi des jeunes NEET
avec la Garantie européenne pour la Jeunesse :
l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

Pour appuyer les États membres dans leurs démarches en réponse à la recommandation du Conseil, l'Union européenne a mis en place un instrument financier spécifique : **l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**.

La mise en œuvre de l'IEJ en France est répartie entre l'État et les Régions, qui se partagent les crédits IEJ (Régions : 94 M€ ; PO national de l'État en métropole et en Outre-mer : 216 M€). Ces crédits sont par ailleurs abondés par des crédits FSE : pour l'État, ce sont 218 M€ qui viennent s'ajouter, soit un programme IEJ État en métropole et Outre-mer de 434 M€.

La mobilisation des crédits IEJ, en appui des initiatives nationales, doit permettre la mise en œuvre d'une action rapide et conséquente en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes NEETs.

En France, ce sont **13 régions et 3 départements** qui sont concernés. L'ensemble des régions d'Outre-mer sont éligibles, et du côté des régions métropolitaines, sont concernées Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône). Enfin, pour l'Outre-mer sont éligibles la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et Mayotte.

L'IEJ vient en appui du Plan français pour la Garantie européenne pour la jeunesse pour certaines actions, notamment l'accompagnement des jeunes par Pôle emploi et les Missions locales, les actions de lutte contre le décrochage scolaire et la mise en situation professionnelle dont le service civique.

L'IEJ comprend un programme opérationnel national français qui s'est fixé une cible de 300 000 jeunes participants à l'horizon 2016, complété par des programmes régionaux placés sous la responsabilité des conseils régionaux concernés.

LA RÉPONSE FRANÇAISE À LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE

La réponse française à la garantie européenne pour la jeunesse vise à **développer l'efficacité des réponses** d'ores et déjà apportées aux jeunes et à **donner de nouvelles dynamiques aux partenariats engagés**, initiatives publiques (nationales, régionales ou locales) et privées.

Un ensemble de mesures nouvelles a été mis en place au cours des derniers mois pour repérer, orienter et accompagner les jeunes les plus en difficulté dans une première expérience professionnelle (emplois d'avenir, garantie jeunes) et soutenir les embauches dans le secteur marchand (contrat de génération, loi sur la sécurisation de l'emploi favorisant les embauches de jeunes en CDI...).

DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

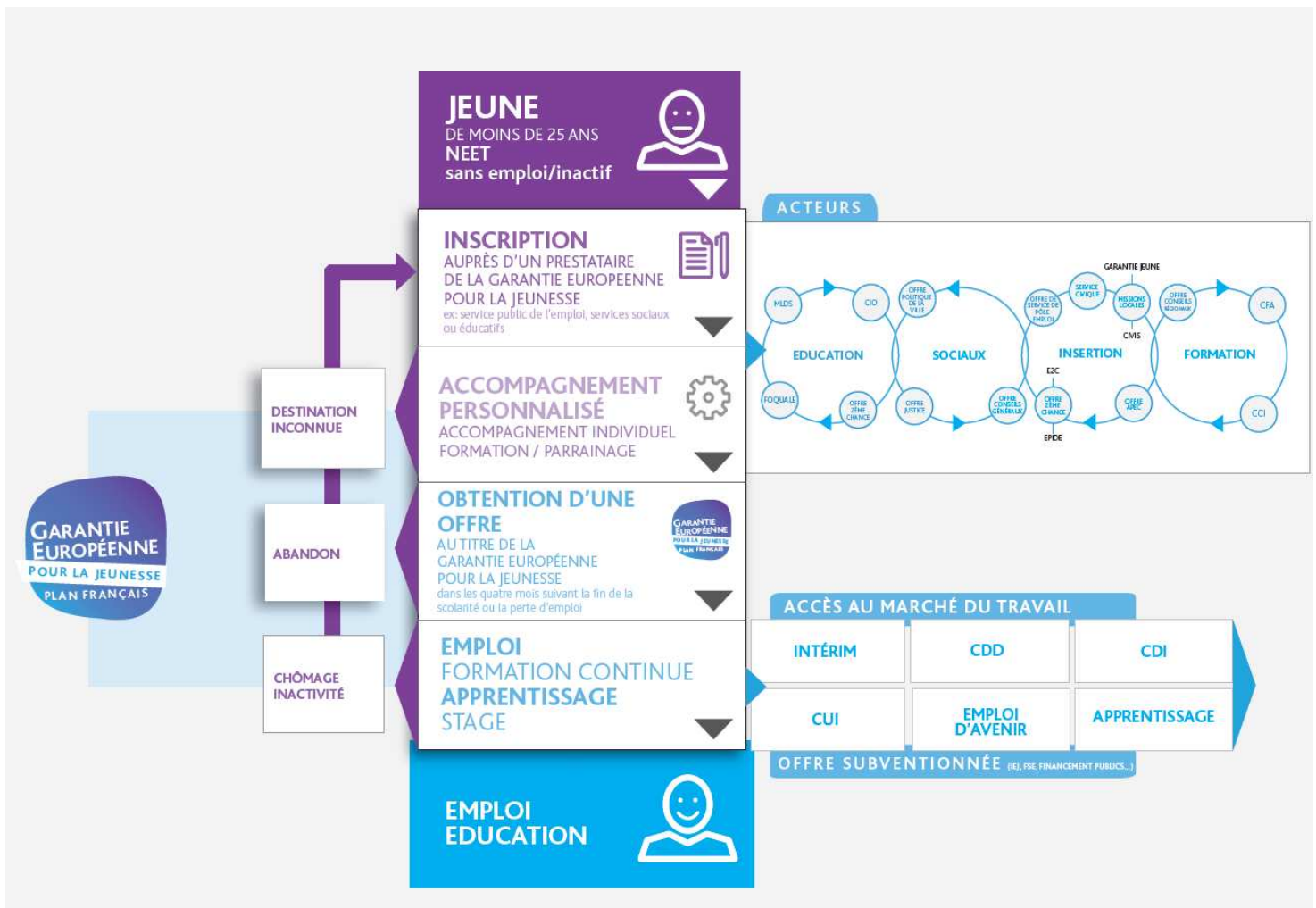
Le **Plan français de mise en œuvre de la Garantie européenne** pour la jeunesse a été remis à la Commission européenne en décembre 2013.

Il expose, d'une part, les différents leviers existants qui seront mobilisés et renforcés et, d'autre part, les expérimentations et les démarches nouvelles à activer et déployer. Il s'agit de progresser vers une offre intégrée et cohérente pour les jeunes en difficulté. Toutes les réponses sont définies selon l'éloignement des jeunes du marché du travail et leurs besoins spécifiques. Elles sont organisées autour : **du repérage des jeunes, de leur inscription précoce dans un parcours d'accompagnement et des solutions de sortie**. Ces réponses sont mobilisées, dans une approche personnalisée, pour la construction d'un parcours adapté à la situation de chacun des jeunes, en particulier les jeunes NEETs.

Ce plan prévoit la rénovation des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire, le renforcement des collaborations entre le Service public de l'emploi et les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, le développement du service civique, le déploiement de la garantie jeunes, le renforcement des initiatives pour l'entrepreneuriat des jeunes et la mobilité, et l'engagement de Pôle emploi et des missions locales afin d'apporter une solution aux jeunes dits « NEETs » dans un délai de 4 mois en s'appuyant sur une offre de services adaptée.

La mise en œuvre du Plan français Garantie pour la jeunesse repose d'une part sur des actions pilotées par l'État et, d'autre part, sur les initiatives des conseils régionaux. A ce titre, les champs de la formation des jeunes NEETs, de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat sont particulièrement concernés.

Le ministère du Travail, de l'Emploi, la Formation professionnelle et du Dialogue social pilote la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse. La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) assure la coordination nationale, en lien avec la Délégation interministérielle à la jeunesse. Un Comité de pilotage stratégique composé des principaux opérateurs du Plan a été installé en mars 2014. Il sera réuni à nouveau le 3 février 2015.



OÙ EN EST LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FRANÇAIS ?

Selon les premières estimations, 734 000 NEETs seraient couverts par une offre du Plan français Garantie pour la jeunesse. Un certain nombre de réformes structurelles et de mesures phares ont été engagées et mettent en œuvre les engagements du Plan français.

Une amélioration de la coordination et des partenariats entre les acteurs pour enrichir les offres en direction des jeunes

Un nouvel accord national pour la période 2015-2017 entre Pôle emploi, les Missions locales et l'État a été négocié en décembre 2014. Les partenaires se sont entendus sur la nécessaire complémentarité et réciprocité des offres de service de Pôle emploi et des Missions locales, fondée sur les savoir-faire respectifs :

- Les Missions locales : un accompagnement personnalisé socioprofessionnel qui passe par une bonne connaissance des problématiques des jeunes et une approche globale (emploi/social) qui s'appuie sur un partenariat étroit avec les collectivités territoriales ;
- Pôle emploi : un accompagnement professionnel personnalisé qui se fonde sur une bonne connaissance du marché du travail et des problématiques d'accès et de retour de l'emploi et des coopérations avec les acteurs du territoire.

Ainsi, le projet local de coopération signé par Pôle emploi et la Mission locale précisera les modalités d'orientation des jeunes demandeurs d'emploi qui seront pris en charge par chacun des deux réseaux sur la base des besoins d'accompagnement des jeunes, de leur degré d'autonomie sociale et professionnelle et au regard des spécificités de chaque réseau.

La signature prochaine d'une convention cadre de partenariat entre le ministère de la Justice, le ministère chargé de l'Emploi, le Conseil national des missions locales et l'Union nationale des missions locales est prévue. Elle vise l'harmonisation des relations entre les différents acteurs pour faciliter la prise en charge du public spécifique des jeunes sous main de justice sur l'ensemble du territoire national.

L'identification et le repérage des NEETs qui ne sont pas enregistrés auprès du Service public de l'emploi

Un groupe technique interministériel piloté par l'Éducation nationale (Emploi, Agriculture, Défense) travaille sur l'évolution du système interministériel d'échange d'information en vue

d'accroître la pertinence, l'exhaustivité et la fiabilité des données saisies dans cet applicatif. Il doit faire des propositions sur l'interconnexion des systèmes d'information des principaux opérateurs qui interviennent auprès du public des jeunes NEETs.

De nouvelles offres de service pour l'accompagnement des jeunes

Pôle emploi met en place un accompagnement renforcé des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (et jusqu'à 30 ans dans les quartiers de la politique de la ville) qui sont les plus éloignés du marché du travail ou en risque de chômage de longue durée. L'objectif de cet accompagnement est d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable en s'appuyant sur un accompagnement intensif vers et dans l'emploi. Cet accompagnement se caractérise par des conseillers dédiés à l'accompagnement, une plus grande fréquence des entretiens et une série de mesures tout au long du parcours : « work first », immersion professionnelle, CDD, formation courte, transfert de compétences. Cet accompagnement pourra combiner accompagnement individuel et accompagnement collectif.

740 conseillers dédiés à cette nouvelle offre de service « jeunes » seront mis en place d'ici la fin de l'année dans toutes les régions, avec l'appui du FSE et de l'IEJ.

La lutte contre le décrochage scolaire

Le 21 novembre 2014, un Plan de lutte contre le décrochage scolaire a été lancé au niveau national. Ce plan est décliné selon trois axes prioritaires : la mobilisation de tous contre le décrochage scolaire, des mesures de prévention (formation des enseignants au repérage des jeunes en risque de décrochage notamment), donner de nouvelles chances pour se qualifier. L'action des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sera conforté et optimisé ; elles constituent un élément central dans la prise en charge des jeunes sans solution de formation. Un protocole et une convention type État – ARF sur la prise en charge des jeunes sortants sans diplôme est en cours d'élaboration.

L'objectif est de réduire de moitié le nombre de jeunes qui quittent annuellement le système scolaire sans qualification ni diplôme (140 000 jeunes sont concernés en 2013).

1 **TOUS MOBILISÉS CONTRE LE DÉCROCHAGE**

 L'action quotidienne de tous les acteurs dans la lutte contre le décrochage sera valorisée chaque année lors d'une Semaine de la persévérance scolaire organisée dans chaque académie et avec pour slogan « Ensemble on s'accroche ! ».

 Les parents seront davantage associés à la vie de l'école et au parcours de leurs enfants. Des dispositifs et pratiques contribuant à impliquer les parents seront renforcés et généralisés, en particulier aux moments clés de l'orientation.

0 800 12 25 00

Un numéro unique, le 0 800 12 25 00, permettra aux jeunes en situation de décrochage et à leurs parents d'échanger avec un conseiller pour obtenir des conseils et une information immédiate et fiable sur les solutions alternatives de formation et d'accompagnement qui s'offrent à eux. Ce conseiller orientera le jeune vers une structure de proximité fournissant un accompagnement personnalisé.

2 FAIRE LE CHOIX DE LA PRÉVENTION



Le plan national de formation – formation initiale et formation continue – de tous les personnels intègrera un module spécifique sur le décrochage (ex : formation au repérage des signes annonciateurs du décrochage).



Des réponses individualisées et pluridisciplinaires seront apportées aux jeunes en difficulté aux travers d'alliances éducatives entre établissements et partenaires externes (représentants de l'action pédagogique, éducative, médico-sociale, associations, etc.) dans les territoires qui ne sont pas pourvus de programme de réussite éducative (PRE)¹.



Toutes les potentialités du numérique seront utilisées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe, accompagner les parcours et développer de nouvelles modalités d'apprentissage adaptées aux jeunes présentant des risques de décrochage.

¹ Créés en 2005, les programmes de réussite éducative (PRE) concernent les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire et/ou en territoire « politique de la ville ». Ils reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire, et qui se voient proposer un suivi spécifique qui ne se limite pas à l'accompagnement scolaire (suivi social et/ou médical, activités culturelles...).

3 UNE NOUVELLE CHANCE POUR SE QUALIFIER



Une plus grande modularité des formations et souplesse des parcours seront expérimentées :

- > En cas de redoublement après un échec à un diplôme de l'enseignement professionnel, le jeune pourra bénéficier d'une formation adaptée prenant en compte ses acquis du passé pour ne repasser que les matières non validées.
- > Les jeunes en situation de décrochage pourront obtenir leur CAP ou leur baccalauréat professionnel en validant différentes unités au cours de sessions organisées dans l'année au lieu de présenter toutes les épreuves lors d'un examen final.



Tous les jeunes de 15 à 18 ans risquant de sortir sans diplôme ou sans qualification d'un établissement du second degré pourront bénéficier d'un parcours aménagé de « stagiaire de la formation initiale ». Le jeune conservera le statut scolaire de son établissement d'origine et bénéficiera d'un accompagnement personnalisé.



Des structures de remédiation innovantes seront mises en place au sein d'établissements « classiques » pour permettre la réussite des élèves et l'essaiage des pratiques pédagogiques efficaces.



Afin d'encourager les jeunes en situation de décrochage à réintégrer un cursus de formation, un abondement des heures de formation disponibles dans leur compte personnel de formation (CPF) leur sera proposé lors de leur prise en charge par un référent de leur Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Le Plan de lutte contre le décrochage scolaire bénéficie du soutien du FSE, notamment pour soutenir l'action des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

L'apprentissage

Le Plan de relance de l'apprentissage avec l'objectif d'atteindre 500 000 apprentis en 2017 et les Assises de l'Apprentissage de septembre 2014 ont établi quatre priorités : améliorer le cadre général de l'apprentissage, augmenter l'apprentissage dans le secteur public, augmenter et améliorer l'apprentissage dans le secteur privé.

Les emplois d'avenir

Lancé en novembre 2012, le dispositif des emplois d'avenir est une réussite. Au 31 décembre 2014, ce sont 187 000 jeunes qui sont rentrés en emplois d'avenir (EAV) - dont 17 973 en Emplois d'Avenir Professeurs - depuis le début du dispositif, dépassant l'objectif de 150 000 fin 2014 (79 % sont recrutés dans le secteur non marchand).

Les résultats tant quantitatifs que qualitatifs des recrutements en emplois d'avenir sont conformes aux ambitions du dispositif. Le dispositif des EAV bénéficie aux jeunes les moins qualifiés : 82% des jeunes n'ont pas le baccalauréat et 40 % n'ont aucun diplôme. L'EAV propose un dispositif complet : une véritable expérience professionnelle sur la durée (plus de la moitié des contrats sont des contrats très longs : CDD de 3 ans ou CDI), un accompagnement sur le poste de travail par un tuteur et, sur les autres champs, par la mission locale ou Cap emploi, pour sécuriser le bon déroulement de ce parcours emploi-formation.

L'accès à une formation, voire à une qualification, offre une deuxième chance à ceux qui sont sortis du système scolaire avec un niveau de formation initiale faible au regard du marché du travail. 90,8% des jeunes ayant une antériorité de 4 mois dans le dispositif (délai réaliste de conception du plan de formation) bénéficient au moins d'un engagement formation de la part de leur employeur.

Fin décembre, pour l'ensemble des jeunes ayant une ancienneté de 4 mois dans le dispositif, 77 % ayant un engagement de formation ont débuté ou réalisé cette formation et 53,7% des engagements de formation qualifiante ont débuté ou ont été réalisés. Afin de faciliter cette mise en œuvre, un cofinancement européen est prévu au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) dans le cadre de la Garantie européenne pour la Jeunesse.

La Garantie jeunes

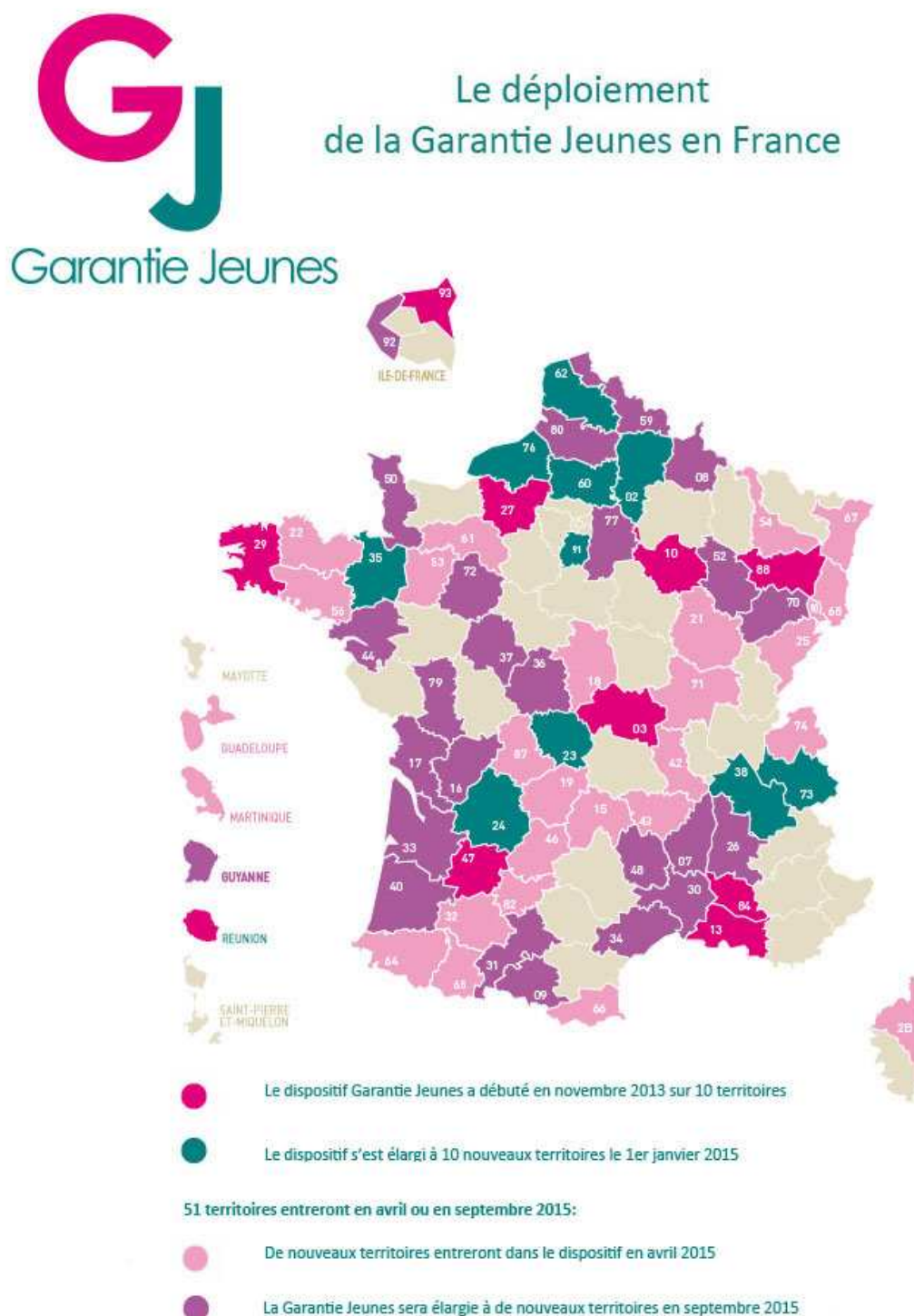
La Garantie jeunes est destinée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEETs), en situation d'isolement et de grande précarité. Elle propose une triple garantie pour s'insérer de manière autonome dans la vie active. Elle se compose d'une garantie à une 1^e expérience professionnelle (parcours dynamique associant plusieurs périodes de travail et de formation), d'un accompagnement collectif et individuel d'une durée d'un an assuré par la mission locale, adossés à une garantie de ressources (appui de cet accompagnement) équivalente au montant du RSA (déduction faite du forfait logement).

L'originalité de la démarche réside dans ses modalités d'accompagnement qui consiste à intégrer l'entreprise au cœur de la pratique d'accompagnement comme autant d'opportunité de rencontre et d'apprentissage mutuels mais également comme l'autre bénéficiaire de cet accompagnement au même titre que le jeune. Ces pratiques font des mises en situations de travail un point d'entrée et d'appui au processus d'accompagnement (« *work first* »).

La Garantie jeunes a été mise en place dès l'automne 2013 dans 10 territoires (41 missions locales) avec un objectif de 10 000 jeunes. Au 31 décembre 2014, 8 404 jeunes ont intégré la démarche, dont 7137 jeunes NEETs, et 5142 ont démarré une activité professionnelle ou une formation et/ou qualifiante.

En 2015, la Garantie jeunes sera déployée sur plus de 61 nouveaux territoires, en plusieurs vagues (10 en janvier, 25 en avril, 26 en septembre) concernant au total près de 275 nouvelles missions locales, soit 60 % du réseau.

L'expérimentation Garantie jeunes, mesure phare de la réponse française à la Garantie européenne pour la jeunesse à l'attention des jeunes NEETs, vise à accompagner 50 000 jeunes en 2015 et bénéficie d'un cofinancement européen (IEJ).



LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN POUR 2014-2020

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le Fonds social européen cofinance de nombreux projets pour soutenir l'emploi et la formation de millions de citoyens en France et dans les autres États membres. Il est mis en œuvre par périodes de 7 ans dites « programmation » : **une nouvelle période de programmation s'est ouverte en 2014** et s'achèvera en 2020.

Dans le cadre de « programmes », les dotations financières sont réparties par chaque État membre en direction de priorités stratégiques validées par la Commission. En France, le FSE est réparti entre plusieurs programmes, dont le principal est dédié au soutien de l'emploi et de l'inclusion. D'une ampleur nationale, la mise en œuvre de ce programme est placée sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Loin d'être un simple cofinanceur parmi d'autres, le FSE a vocation à « challenger » les politiques des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'inclusion et à promouvoir de nouvelles approches. En cette période, avec une situation de l'emploi dégradée, la pauvreté en hausse et le risque d'exclusion plus fort, le FSE prend donc une importance particulière. Pour la période 2014-2020, **il est l'un des outils de la stratégie « Europe 2020 » (EU2020)** qui vise une « croissance intelligente, durable et inclusive ».

Le **Programme Opérationnel national FSE - emploi et inclusion 2014-2020** est le principal cadre de référence et d'application du FSE en France. Il prend sa source dans les orientations stratégiques européennes en tenant compte des spécificités françaises. Il contribue à 3 des 5 objectifs de la stratégie « EU2020 » (Emploi, Education, Pauvreté et exclusion sociale) et tente de répondre aux défis sociaux économiques majeurs (emploi, inclusion, formation, etc.).

LE PO NATIONAL FSE EN DÉTAIL

Une nouvelle forme de gouvernance du FSE en France entre l'État et les conseils régionaux

Entre les programmations 2007-2013 et 2014-2020, de nombreux changements sont intervenus. S'ils sont pour partie liés à l'évolution du contexte socio-économique, la volonté d'améliorer le pilotage, d'accroître l'efficacité et de faciliter la gestion des fonds est également au centre de la nouvelle programmation.

Pour la programmation 2014-2020, la France a donc fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE, et **plusieurs programmes coexistent désormais** à côté du programme principal dédié à l'emploi et l'inclusion (le PON FSE). Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les conseils régionaux ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. L'État est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale.

Le programme opérationnel national du Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole a vocation à couvrir prioritairement les actions pour « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » et « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Les PO régionaux pluri-fonds FEDER-FSE ont, quant à eux, vocation - au titre du FSE - à couvrir prioritairement les actions menées pour « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie ».

Cette nouvelle architecture implique la **définition de lignes de partage** entre le PON FSE et les PO FEDER-FSE afin d'éviter les double financements, et de permettre la lisibilité des actions conduites en France, tant pour les citoyens que pour les institutions européennes.

L'enveloppe financière

L'enveloppe globale pour la période de programmation 2014-2020 du Fonds social européen en France s'élève à **5,9 milliards d'euros**.

A cette enveloppe s'ajoutent **310 millions d'euros** pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) : 216 millions d'euros gérés par l'État et 94 millions d'euros gérés par les conseils régionaux.

<i>Répartition par programmes</i>	FSE 2014 – 2020 (en millions d'euros)	Initiative pour l'emploi des jeunes
Programme national (PON), géré par l'État	2 893 M€	
Programme IEJ	218 M€	216 M€
Programmes régionaux, gérés par les Régions	1 927 M€	94 M€
Outre-mer (PO État)	956 M€	
Total	5 995 M€	310 M€

Le programme opérationnel national (PON) est construit à partir des **objectifs thématiques** et des **priorités d'investissements** qui y sont associés. A chaque priorité d'investissement doit correspondre un objectif spécifique. Il doit formuler le changement attendu via les actions qui seront mises en œuvre au sein de la priorité d'investissement ; il formalise l'objectif politique sous-jacent au choix de l'intervention. A chaque objectif spécifique est associé un ou plusieurs **indicateurs**, de réalisation et de résultats, qui permettent de mesurer les progrès réalisés. Des objectifs bien définis, mesurés par un ensemble d'indicateurs et assortis de cibles appropriées sont donc les éléments clés du système basé sur la performance, attendu par la Commission européenne.

Ainsi, chaque autorité de gestion s'engage sur des réalisations, dont l'atteinte des cibles conditionne l'attribution d'un montant FSE appelé « **réserve de performance** » qui ne sera versé que si les résultats sont atteints. Cette contrainte, qui apparaît dans la programmation 2014-2020, renforce la nécessité, pour les autorités de gestion, de démontrer l'efficacité de l'intervention du FSE. La performance est examinée chaque année, de 2016 à 2023, lors de la réunion entre les services de la Commission et l'État membre. C'est sur la base des résultats atteints en 2018 que l'octroi de la réserve de performance sera rendu possible. La réserve de performance (6% de l'enveloppe nationale globale en moyenne) est liée à l'atteinte des cibles associées aux indicateurs de réalisation.

Le programme fera enfin également l'objet d'**évaluations d'impact**, qui permettront de mesurer l'effet net de l'intervention du FSE. Dans sa mise en œuvre comme dans les projets qui seront soutenus, le FSE se veut un levier de transformation des politiques publiques actives de l'emploi, facteur d'innovation et de changement.

INFOGRAPHIE : LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2014-2020



Près de 3 milliards d'€

Axe 1 = 453 M€

Axe 2 = 707 M€

Axe 3 = 1 634 M€

Les actions d'accompagnement vers l'emploi AXE 1
<p><u>Augmenter le nombre de demandeurs d'emploi ou inactifs accompagnés en ciblant les jeunes, les seniors, les chômeurs en activité réduite, les femmes en retour de congé parental</u></p> <p><i>Actions cofinancées :</i> personnaliser l'offre de service en direction de certaines catégories notamment par le recrutement de conseillers dédiés par Pôle Emploi</p> <p><i>Montant :</i> 225 millions</p>
<p><u>Moderniser les institutions du marché du travail</u></p> <p><i>Actions cofinancées :</i> développement de nouvelles modalités d'accompagnement en développant le recours aux nouvelles technologies, formation des conseillers Pôle Emploi et missions locales</p> <p><i>Montant :</i> 50 millions</p>
<p><u>Repérer et accompagner les jeunes décrocheurs</u></p> <p><i>Actions cofinancées :</i> prévention du décrochage (PO FSE), repérage puis accompagnement par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (PO IEJ)</p> <p><i>Montant :</i> 58 millions d'€</p>
<p><u>Augmenter le nombre de créateurs et repreneurs accompagnés</u> et mutualiser les pratiques d'accompagnement</p> <p><i>Actions cofinancées :</i> accompagnement des projets dans la durée, amélioration de l'offre et mutualisation entre les réseaux</p> <p><i>Montant :</i> 120 Millions d'€</p>

**Les actions de sécurisation des parcours et
d'anticipation des mutations économiques**
AXE 2

- **Formation des actifs occupés qui bénéficient le moins de la formation : 267M€**
- **Formation des salariés licenciés économiques dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle : 300 M€** uniquement sur le FPSP
- **Anticipation et de gestion des mutations économiques / gestion des compétences dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations : 80M€**
- **Développement de l'égalité salariale femmes-hommes : 30 M€**
- **Actions de gestion des âges en entreprises : 30 M€**

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
AXE 3

Contexte : mise en œuvre des mesures du plan de lutte contre la pauvreté

- **Parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi**
 - Parcours combinant accompagnement social (levée des freins à la mobilité...) et accompagnement professionnel
- **Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion**
 - développement de la responsabilité sociale des entreprises, clauses sociales
- **Coordination et animation de l'offre d'insertion**
 - développement des PTI

Montant : 1,6 milliards (dont l'accompagnement global CG-PE)

Publics et domaines d'action

L'action du FSE en faveur des demandeurs d'emploi

Le Fonds social européen, au travers de ce programme, soutient les projets qui contribuent à la personnalisation accrue de l'offre de service en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin, via notamment, des modalités d'intervention spécifiques et des approches innovantes. Il soutient les expérimentations pour renforcer les services d'appui aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, accompagne la mise en place de la stratégie « Pôle emploi 2015 » et la modernisation du service public de l'emploi. Dans cette optique, il soutiendra également les actions de professionnalisation, d'animation, d'ingénierie territoriale. Vecteur d'innovation, il permettra d'expérimenter et de moderniser les démarches, méthodes et outils.

L'accompagnement des jeunes

Les projets qui permettront d'améliorer l'accompagnement des jeunes, en particulier, ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, et de faciliter leur accès à l'emploi, seront particulièrement soutenus. Il s'agit d'accompagner les initiatives autour du passage de l'école au travail. Dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse, le FSE soutiendra les démarches de repérage et d'inscription dans un parcours d'accompagnement, avec pour finalité des sorties vers une expérience professionnelle ou une formation. Ces actions seront complémentaires à celles déployées dans le cadre de l'IEJ.

L'adaptation des salariés aux évolutions et aux mutations de l'économie

Pour faire face aux mutations économiques et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs les plus fragilisés, le PO national soutient le développement de l'emploi et des compétences au travers d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations, le dialogue social et territorial, et toute démarche permettant la sécurisation des trajectoires. Il renforcera ainsi les actions reposant sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) sur les territoires. Dans les bassins touchés par des restructurations importantes du tissu productif, il soutiendra les stratégies de revitalisation et les actions permettant la réduction des effets des licenciements sur les territoires concernés.

La création d'entreprise

Le FSE, dans la continuité de la précédente programmation, apportera son soutien aux acteurs et réseaux de l'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises (TPE, PME), notamment d'entrepreneuriat social.

L'emploi des seniors

Pour promouvoir le vieillissement actif via le maintien et le retour à l'emploi des seniors, le FSE sera un levier pour le développement de politiques de gestion des âges en entreprise. Pour les professionnels du placement, il permettra le renforcement de mesures d'accompagnement personnalisées répondant aux besoins des seniors actifs.

L'inclusion et la lutte contre la pauvreté

En accord avec le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le FSE interviendra pour renforcer l'inclusion active et pour lutter contre la précarité et le risque d'exclusion. Il contribuera notamment aux projets permettant d'améliorer la gouvernance, de coordonner l'action des acteurs de l'insertion et d'accroître la lisibilité et l'efficacité de l'offre d'insertion. L'accompagnement vers le retour à un emploi durable, facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté, sera soutenu au travers des parcours intégrés et renforcés. Ces parcours, qui impliquent une pluralité d'acteurs, intègrent toutes les étapes permettant de lever l'ensemble des freins à l'emploi (compétences, savoirs de base, sociaux, mobilité...).

ANNEXE 1 - CHIFFRES CLÉS DU FSE ET DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, EN FAVEUR DES JEUNES

PO national Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) :

L'objectif est de toucher **300 000 jeunes « NEETs »**.

434 M€ vont être mobilisés en faveur des jeunes : 216 M€ de fonds IEJ, auxquels s'ajoutent un abondement de 218 M€ de FSE 2014-2020.

Pôle emploi : 23 M€

Apec : 2.6 M€

Agence du service civique : 37.4 M€,

Formation des jeunes en emploi d'avenir : 20 M€

Garantie jeunes : 75 M€

Missions locales : 60 M€ (appel à projets « Priorité à l'autonomie »)

Service militaire adapté (DOM) : 34 M€

LADOM (DOM) : 16 M€

Décrochage scolaire : 24 M€

Apprentissage : 35 M€

Initiatives locales : 101 M€

PO national FSE 2014-2020 (estimations)

L'objectif du Programme opérationnel national est de toucher **au minimum 750 000 jeunes**.

Décrochage scolaire : 58 M€

Accompagnement des jeunes (Pôle emploi, Missions locales, autres acteurs SPE) et appui à la création d'entreprises : 330 M€

L'axe **Inclusion du PO** représente 1,6 Md€ pour l'action en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi (accompagnement global, IAE...), de nombreux jeunes devraient être concernés même s'il ne comporte pas d'objectif chiffré s'agissant des jeunes.

ANNEXE 2 – QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

Sécuriser l'emploi par la formation

Accompagner le développement des entreprises

Former les salariés à l'excellence

Développer l'activité de son entreprise par les formations qualifiantes

Offrir une nouvelle chance aux jeunes sortis de l'école sans qualifications

Aider des jeunes en difficulté à développer leur projet professionnel

Devenir mobile pour préparer un projet professionnel

Anticiper les risques de décrochage scolaire

Favoriser la garde d'enfants pour les personnes en recherche d'emploi

Concilier handicap et formation en zone rurale

Sécuriser l'emploi

«Sécuriser le parcours des travailleurs saisonniers pour mieux répondre aux mutations économiques liées à la saisonnalité» - Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée (région Languedoc-Roussillon)

Porteur de Projet : Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée (CAHM), Languedoc-Roussillon

En Languedoc-Roussillon, l'activité saisonnière est une composante majeure de l'économie régionale. Elle concerne de nombreux secteurs tels que le tourisme, l'agriculture, la viticulture, le maraîchage... Certains territoires sont particulièrement concernés comme, par exemple, le Cap d'Agde qui passe de 25 000 à 350 000 habitants pendant la période estivale, ce qui génère des besoins de l'ordre de 2 000 à 3 000 emplois à pourvoir rapidement.

Afin de mieux accompagner cette spécificité économique, une réflexion a été lancée en 2002 sur le travail saisonnier. Une réponse a été donnée en 2003 avec la création de la maison du travail saisonnier (MTS). Soutenue par l'État, elle constitue désormais un service à part entière de la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée. Lieu d'accueil, d'information et d'orientation des travailleurs et des employeurs saisonniers, elle a pour objectif de renforcer la sécurisation des parcours professionnels des premiers et d'accompagner les seconds sur le recrutement. Pour ce faire, la MTS mène différentes actions telles que l'information sur le droit du travail, le logement, la santé ; l'appui au recrutement en début de saison à travers un partenariat avec Pôle emploi ; l'accompagnement personnalisé à la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs saisonniers (réunions d'information collectives, entretien individuel, action de formation, bilan de compétence, mobilisation de collectifs d'employeurs...).

Le projet porté par la MTS constitue une réponse adaptée au contexte économique du territoire. Il constitue un outil impliquant l'État, les collectivités locales et les partenaires sociaux pour sécuriser les parcours professionnels des travailleurs saisonniers et aider les employeurs à satisfaire leurs besoins en emplois et en compétences.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Expérimentations et développement de dispositifs destinés aux publics travailleurs saisonniers en Languedoc-Roussillon

Porteur du projet : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Région du projet : Languedoc-Roussillon

Contact : Marie-Clotilde BOURDETTE

Email : mc.bourdette@agglohm.net / **Site Internet :** www.cap-mts.fr/Accueil

Sous-mesure du programme opérationnel : 1.1.2. Pratiques innovantes et préventives de gestion des RH

Montant de l'opération : 272 872 € / **Montant FSE réalisé :** 144 572 €

Co-financeurs : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée & DIRECCTE Languedoc-Roussillon

Chiffres clés en 2013 :

- 700 contacts enregistrés à la MTS dont 51 employeurs, 337 demandeurs d'emploi et 313 appels téléphoniques
- 75 offres d'emplois transmises à Pôle Emploi, 150 travailleurs saisonniers suivis individuellement, 66 employeurs rencontrés sur le terrain et 54 demi-journées de permanence des partenaires sociaux du 1er juin au 30 septembre

Accompagner le développement des entreprises

«Accompagner la croissance de l'activité de son entreprise par le renforcement des compétences de ses salariés» - Entreprise POLYTECH (région Limousin)

Porteur de Projet : Société POLYTECH, Limousin

L'entreprise POLYTECH a été créée en 2009 par trois personnes aux compétences complémentaires qui ont positionné l'activité sur un marché de niche : les blocs-portes coupe-feu. Reconnue entreprise innovante par le ministère de la Recherche, POLYTECH fabrique et commercialise des produits faisant appel à des procédés de fabrication de haute technologie et, à ce titre, est engagée dans un processus de recherche et développement permanent.

En 2013, l'entreprise a souhaité renforcer et développer ses compétences afin d'accompagner la croissance de l'activité et faire face aux évolutions technologiques et aux exigences de ses clients.

Après une analyse des besoins pour relever ce défi, trois formations sont programmées sur l'année 2014. Les deux premières visent le renforcement des compétences des salariés sur la conception et la fabrication assistées par ordinateur (CFAO) d'une part, et l'usinage d'autre part. La réalisation de ces deux actions concerne 24 salariés sur l'année 2014. La troisième formation vise le développement de nouvelles compétences en conduite d'équipement industriel. Mise en place dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) en partenariat avec Pôle emploi, cette formation est certifiante et vise l'obtention du certificat de qualification professionnelle inter-branches (CQPI) de conducteur d'équipement industriel. La réalisation de cette action permettra à 15 demandeurs d'emploi d'accéder à un poste dans l'entreprise en 2014 dans le cadre d'un parcours de formation individualisé.

Ce projet, soutenu par le FSE, répond au besoin d'une jeune entreprise de développer son activité mais également la compétitivité de son offre à travers le renforcement nécessaire des compétences de ses salariés et le développement de nouvelles compétences par la voie du recrutement, sécurisée grâce au dispositif de la POE.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Acquisition de compétences

Porteur du projet : Entreprise POLYTECH

Région du projet : Limousin

Contact : Gilles LUC

Email : g.luc@polytech.bp.fr

Site Internet : www.polytech-bp.fr

Montant de l'opération : 439 009 €

Montant FSE réalisé : 194 679 €

Former les salariés à l'excellence

«Former à l'excellence pour élargir les débouchés de son entreprise et créer de nouveaux emplois» - Entreprise Chocolaterie Mercier (région centre)

Porteur de Projet : Daniel MERCIER, Créateur de chocolats, président du Groupe Mercier

L'histoire du Groupe Mercier est celle d'une passion familiale : ni sa formation, ni ses premiers choix professionnels ne destinent Daniel Mercier à reprendre l'entreprise sinon la fréquentation, enfant, du laboratoire. Fils et petit-fils de boulangers pâtisseries, Daniel Mercier, implanté entre Bourges et Nevers, hérite surtout de cette triple éducation : au goût des produits de qualité, à l'expérimentation créatrice, et à l'exigence artisanale.

Dès lors, l'histoire se décline en 3 grandes dates : 1992/1996, période pendant laquelle l'entreprise se spécialise dans le chocolat et s'équipe en conséquence. 2004, l'année où elle investit 4,5 fois son chiffre d'affaires pour se doter d'un appareil productif à la hauteur de ses ambitions. 2009/2011, moment où elle comprend que l'avenir repose d'abord sur la qualité de ses compétences et où, soutenue par la Région, aidée par le FSE, elle parie sur la formation des salariés à l'excellence professionnelle.

Ces 3 ans de formation sont d'abord un investissement financier et humain pour l'entreprise qui mène de front le développement de la production et celui des compétences. Sur ce point, la formation permet 3 avancées majeures : la spécialisation sur les métiers du chocolat, la polyvalence effective des salariés, l'acquisition d'aptitudes pédagogiques à même d'assurer la croissance quantitative et qualitative de l'effectif. Mercier s'appuie désormais sur une brigade hautement qualifiée, reconnue et fière, capable de porter le développement de l'entreprise sur le marché national.

Les résultats en découlent directement : l'effectif est multiplié par 3,5 et l'entreprise familiale devient une PME de pointe conjuguant savoir-faire artisanal et performance industrielle. La notoriété explose, avec de nouvelles exigences de qualité, les projets ne manquent pas. L'heure est plus encore à la réflexion prospective.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : Une formation à l'excellence pour développer l'entreprise

Porteur de projet : Groupe Mercier

Contact : Daniel Mercier, dirigeant

Mail : creamarketing@lamaisonmercier.com

Montant total de l'opération : 800 000 € (dont 200 000 € pour la formation elle-même)

Montant FSE réalisé : 195 000 €

Cofinanceurs : Région Centre, Oséo

Chiffres-clés : 10 salariés formés. Effectif passé de 12 à 45 personnes en 4 ans

Développer l'activité de son entreprise par les formations qualifiantes

«Repositionner l'activité et le fonctionnement de son entreprise par le développement des compétences de ses salariés» - Entreprise GALY-Frères (région Midi-Pyrénées)

Porteur de Projet : Michel TARTIE, Président de la société GALY-frères

La société Galy-Frères existe depuis 1940. Elle réalise des moules, des matrices et des pièces usinées, ainsi que leur contrôle, destinés notamment à la construction aéronautique. En 2009, l'entreprise a connu une baisse d'activité significative en raison de la crise économique dont l'effet a été renforcé par la forte dépendance à un client unique.

Rachetée en 2011, l'entreprise s'est fixée deux principaux objectifs. Le premier consistait à diversifier les débouchés des produits dans le secteur de l'aéronautique et dans d'autres secteurs comme celui de la métallurgie. Le second consistait à diversifier les produits proposés au principal client de l'entreprise.

Afin de mettre en oeuvre cette stratégie, les dirigeants ont investi pour acquérir de nouvelles machines tout en développant les compétences des salariés et maintenir un haut niveau de technicité sur les nouvelles technologies. Le plan de formation de l'entreprise a été bâti avec l'appui d'AGEFOS-PME, de façon à toucher largement l'effectif salarié.

30 des 42 salariés ont ainsi bénéficié d'actions qualifiantes, réalisées en interne ou à l'externe. Celles-ci sont diversifiées programmation, management, qualité, sécurité, recyclage électrique, soudure, usinage haute-pression, etc. Leur mise en oeuvre a reposé sur une pédagogie participative, alternant apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation.

Les résultats de ces actions ont été probants. Elles ont permis aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences et des qualifications. Les formations ont également permis à 10 des salariés concernés d'accéder à de nouvelles responsabilités, assorties d'une reconnaissance statutaire et salariale, qui ont donné lieu à une redéfinition de l'organigramme. L'entreprise a pu mettre en oeuvre sa stratégie de diversification des marchés et de l'activité plus tôt que prévu et améliorer sa compétitivité face à une concurrence importante. Le nombre de clients de l'entreprise est ainsi passé de 1 à 14. De plus, ces actions de formation ont contribué à limiter le « turnover » des effectifs, risque important compte tenu de la rareté des compétences en externe. Au final, l'entreprise entrevoit grâce à ce projet une hausse de l'activité durable et plusieurs recrutements.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Plan de formation de l'entreprise en 2012

Porteur du projet : Entreprise GALY-Frères

Région du projet : Midi-Pyrénées

Contact : Michel TARTIE

Email : michel.tartie@galy-freres.fr

Site Internet : www.galy-freres.com

Sous-mesure du programme opérationnel : 1.1.3.

Montant de l'opération : 147 774 € / **Montant FSE réalisé :** 51 648 €

Co-financeurs : Entreprise GALY-Frères

Chiffres clés : 30 salariés ont été formés, 10 ont accédé à de nouvelles responsabilités.

Offrir une nouvelle chance aux jeunes sortis de l'école sans qualifications

«Offrir des solutions aux jeunes sortis du système éducatif depuis plus d'un an : l'exemple d'un Lycée de la Nouvelle chance "hors les murs"» - GIP Auvergne (région Auvergne)

Porteur de Projet : Corinne DOUCE, en charge du Lycée de la Nouvelle Chance Auvergne

Décrochage, rupture scolaire, sorties sans diplôme ni formation : en France, le problème est désormais bien identifié. Pour la seule région Auvergne, 2 400 élèves sont concernés chaque année. Or, il est compliqué d'organiser un dispositif centralisé dans cette région où, géographie oblige, les déplacements restent difficiles.

Le lycée de la nouvelle chance est un réseau régional de 8 établissements qui intègre les élèves âgés de 16 à 26 ans – volontaires – du lycée de la nouvelle chance en classe ordinaire. Ce sont des élèves qui sont sortis depuis au moins un an du système scolaire. Ils bénéficient dans le cadre du lycée du statut de stagiaire de la formation professionnelle, leur assurant ainsi une rémunération mensuelle, sécurisant leur situation.

Dans ce contexte, le projet « Nouvelle Chance » vise pour ces jeunes l'obtention d'un diplôme (CAP, Bac technologique ou professionnel). Ils bénéficient d'un emploi du temps aménagé, combinant immersion en classe ordinaire, alternance renforcée comprenant des stages en entreprise durant les vacances scolaires et accompagnement individuel et collectif (entretiens, ateliers, théâtre, forum...).

La confiance et l'estime de soi sont des axes de travail fondamentaux du projet dans le but de permettre à chaque jeune accompagné d'être armé en vue de son insertion sociale et professionnelle. Une équipe dédiée travaille sur l'enjeu de la confiance en soi, à travers des outils spécifiques. Une plateforme de e-learning a été mise en place pour permettre l'apprentissage et la capitalisation entre les enseignants volontaires. Ils participent également à des formations et se rencontrent pour partager leur expérience. Il s'agit donc d'accompagner les équipes pédagogiques et d'encadrement qui sont impliquées dans ces parcours en leur donnant les moyens de réussir. Les résultats sont au rendez-vous : puisqu'un seul abandon est à noter depuis 2012.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : « Nouvelle chance »

Porteur de projet : GIP AUVERGNE

Région du projet : Auvergne

Contact du porteur : Françoise CHAPON – coordonnatrice de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Adresse Email : francoise.chapon@ac-clermont.fr

Sous-mesure : 3.2.2 Lutter contre le décrochage et l'abandon précoce

Montant total de l'opération : 225 925 €

Montant FSE réalisé : 105 006 €

Co-financiers : Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, Conseil Régional d'Auvergne

Chiffres-clés : Sur les 11 élèves de la première promotion, un élève a abandonné, un a obtenu son CAP en un an, les autres sont en terminale et passeront leur bac en juin 2015. Effectif prévisionnel : 25 ou 26 jeunes d'ici la fin 2014.

Aider des jeunes en difficulté à développer leur projet professionnel

« Développer une motivation d'apprentissage, acquérir des savoir-faire transférables : l'exemple de la coopération entre un chantier d'insertion et l'Ecole Nationale de Police de Nîmes » - SPAP Maison de la main (région Languedoc-Roussillon)

Porteur de Projet : Marylin ZONZON, directrice de la SPAP Maison de la Main, Languedoc-Roussillon

Au début de l'année 2013, on dénombrait en Languedoc-Roussillon 41 500 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, dans une région qui comptait 14,3% de la population active au chômage. Dans ce contexte, en collaboration avec l'Ecole Nationale de Police de Nîmes (ENP), l'association « Société Protestante des Amis des Pauvres » (SPAP) Maison de la Main a mis en place, dès 2011, un chantier d'insertion : « réhabilitation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes ». Il vise à permettre à des jeunes de moins de 26 ans issus de Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en insertion de s'imprégner du monde du travail, mais aussi, à travers des parcours individualisés de 6 à 24 mois, de développer compétences et qualifications en vue d'un accès durable à l'emploi.

Les jeunes sont accompagnés chaque jour dans une équipe de travail, sur le chantier, où l'entraide, le respect et le goût de l'effort constituent le quotidien. En parallèle, un projet professionnel est défini en fonction des envies de chaque jeune. Il constituera le fil rouge durant tout son parcours au sein de la SPAP. En marge du travail sur le chantier, les jeunes bénéficient également de temps de formation (maths, français...) et d'accompagnement pour la préparation du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) notamment.

Le projet a par ailleurs comme objectif de faire découvrir aux jeunes de nouveaux métiers, à travers le chantier (BTP), mais également dans le cadre d'immersions dans des entreprises partenaires. De plus, les jeunes côtoient au quotidien les stagiaires de l'Ecole de Police (repas en commun, échanges sportifs, formation aux premiers secours, mission pédagogique en lien avec la civilité...). Par la familiarisation avec le milieu du travail et celui de la police, ils déconstruisent des idées reçues, acquièrent de nouvelles compétences et s'offrent de nouvelles possibilités. Pour un certain nombre d'entre eux, l'entrée aux Cadets de la République deviendra ainsi un objectif.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : « Réhabilitation Ecole Nationale de Police de Nîmes »

Porteur de projet : SPAP Maison de la main

Région du projet : Languedoc-Roussillon

Contact du porteur : Marylin ZONZON – directrice de la SPAP Maison de la main

Adresse Email : spap.insertion@wanadoo.fr

Sous-mesure : 3.3.2. Agir en faveur des habitants des ZUS

Montant total de l'opération : 599 219 € / **Montant total réalisé :** 547 085.30 € / **Montant FSE :** 230 579.69 €

Co-financeurs : Conseil général du Gard, Nîmes Métropole, Direccte Languedoc-Roussillon, Ecole Nationale de Police

Chiffres-clés : Entre 2012 et 2013, le SPAP a accompagné 38 jeunes, 28 de moins de 26 ans, 5 femmes, 10 bénéficiaires du RSA

Au terme de leur participation : 9 jeunes ont accédé à un emploi durable dont 3 sont entrés à l'école des Cadets de la République (1 est sorti major de sa promotion), 5 à une formation qualifiante, 6 jeunes ont obtenu le CQP «Salarié Polyvalent», dont 4 avec les félicitations du jury (2014)

Devenir mobile pour préparer un projet professionnel

«Devenir mobile pour se projeter dans l'avenir» - Mission locale Picardie Maritime (région Picardie)

Porteur de Projet : Wojciech KONDRAT, Directeur Général de la Mission Locale Picardie Maritime

Suivre une formation ou postuler à un emploi à 30 km de chez soi n'est pas chose facile pour tous. Absence de moyens de transport et barrières psychologiques peuvent constituer des freins considérables à la mobilité, notamment en zone rurale et chez les personnes peu qualifiées. Pour certains jeunes, l'apprentissage de la mobilité est donc crucial pour leur insertion professionnelle, leur accès à l'emploi ou à la formation.

C'est ainsi qu'un projet d'expérimentation « mobilité et insertion », lancé en 2009 par la Mission Locale Picardie Maritime en partenariat avec la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation (MEEF) de Santerre Haute Somme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme et le Conseil Général de la Somme, a été consolidé en 2012 et 2013. Il vise à développer la capacité à être mobile auprès de jeunes et de bénéficiaires du RSA. Ce projet repose sur un système progressif de mobilité, organisé en 3 phases (caractérisés par 3 stages).

Une première semaine d'immersion a lieu dans une entreprise locale et se poursuit 15 jours après par un second stage d'une semaine, dans une autre région, parfois même à l'autre bout de la France. Cette expérience plus lointaine est réalisée en groupe de six, accompagné par deux conseillers de la Mission locale. Après cette seconde étape et toujours dans la même configuration, les jeunes traversent la frontière pour se rendre dans un pays européen. Sur place, ils visitent des entreprises dans les secteurs d'activité qu'ils ont choisis, sont mis « en situation » dans des centres d'apprentissage européens et prennent part à des visites culturelles. Chaque déplacement est préparé par les jeunes eux-mêmes, encadrés par les conseillers (réservation d'un billet d'avion, d'un hébergement, préparation des documents de voyage...). Ainsi, tout en étant sécurisés, le projet leur permet de se responsabiliser.

L'opération en bref

Intitulé du projet : Mobilité et insertion

Porteur de projet : Mission locale Picardie Maritime

Région du projet : Picardie

Contact : Nicolas DUMONT, Président de la Mission locale / Wojciech KONDRAT, Directeur Général

Email : mlpm@mlpm.org

Sous-mesure FSE : 4.3.3. Actions innovantes transnationales

Montant total de l'opération : 529 770.96 €

Montant cofinancé par le FSE : 264 000 €

Co-financeurs : État, Conseil Général de la Somme, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme, Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Santerre Haute Somme, fonds privé

Chiffres clés : Parmi les 36 participants au projet

- 8 jeunes ont signé un contrat dont 2 en CDI
- 1 jeune souhaite repartir valider un diplôme de pâtissière dans l'entreprise d'accueil
- 1 jeune entre en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) dans une autre filière
- 2 sont entrés en formation au sein de l'école de la seconde chance pour avancer dans leur projet d'insertion

Anticiper les risques de décrochage scolaire

«Présentation d'un Pôle d'accompagnement à la qualification et à l'insertion (PAQI)» - Lycée professionnel ROMPSAY (région Poitou-Charentes)

Porteurs de Projet : Helena BERNDT, coordonnatrice du PAQI « français langue seconde » au lycée professionnel Rompsay (La Rochelle)

Valérie VANDAL, Responsable d'actions de remobilisation au sein de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

En France, on estime à 140 000 le nombre annuel de jeunes âgés de 16 à 25 ans qui décrochent du système scolaire. En parallèle, en 2012-2013, la France a accueilli près de 10 000 jeunes allophones, dont plus de la moitié était en âge d'être au collège. Par ailleurs, le risque de chômage est aujourd'hui deux fois plus important pour les jeunes sans diplôme que pour ceux qui ont le baccalauréat ou un titre équivalent.

Le Pôle Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion (PAQI) du Lycée professionnel Rompsay à La Rochelle est un projet porté par le rectorat de l'académie de Poitiers qui vise à accompagner les jeunes sans solution dans un parcours d'insertion. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 24 ans ayant décroché du système scolaire, de construire un projet professionnel et d'accéder à une formation qualifiante, à travers un accompagnement individualisé. Chaque jeune suit une série de cours orientés vers l'acquisition des compétences de base (maths, français...) et différents savoirs et connaissances utiles dans la vie (code de la route, secourisme...). Ces compétences sont valorisées par un parcours en alternance qui compte environ 16 à 18 semaines de stage. Le PAQI accueille également de jeunes allophones, qui rencontrent des difficultés sur le plan de la maîtrise de la langue française, ce qui est un frein à l'insertion sociale et professionnelle. La problématique est d'autant plus forte pour les jeunes ayant suivi peu ou pas de scolarité dans leur pays d'origine. Chaque jeune allophone suit une série de cours, principalement de français, qui débouchent sur le Diplôme d'Enseignement en Langue Française (DELFF). Le parcours est également marqué par un module de théâtre, qui se concrétise par une représentation sur scène.

Qu'il s'agisse des jeunes décrocheurs ou des jeunes allophones, un accompagnement individualisé est proposé, dans lequel la famille du jeune est partie prenante. Une partie des modules proposés est commune aux deux publics du PAQI, parmi lesquels un « café philo », où expression, écoute et réflexion sont au centre de la démarche.

L'opération en bref

Intitulé de l'opération : « Pôle d'accompagnement à la qualification »

Porteur de projet : Lycée professionnel ROMPSAY, LA ROCHELLE

Région du projet : Poitou-Charentes

Contact du porteur : M. Becchio, proviseur du lycée, Mesdames Vandal et Berndt professeurs- coordonnateurs du PAQI

Adresse Email : helena.berndt@ac-poitiers.fr

Montant total de l'action : 135 862 € / **Montant total de l'opération :** 1 218 709 €

Part FSE de cette action : 40 756 € / **Part FSE de l'opération :** 333 000 €

Cofinanceurs : Rectorat de l'académie de Poitiers (mise à disposition des professeurs coordonnateurs du PAQI)

Chiffres-clés : Parmi les 47 jeunes inscrits au PAQI, 19 ont intégré une formation sous statut scolaire, 12 sont en apprentissage, alors que 12 ont été réorientés vers la Mission locale.

Favoriser la garde d'enfant pour les personnes en recherche d'emploi

«Offrir aux parents la possibilité d'engager un parcours d'insertion professionnelle sans négliger leurs responsabilités parentales : l'exemple de la mini-crèche des castors» - Association Nantaise d'Aide Familiale (région Pays-de-la-Loire)

Porteur de Projet : Sylvie SÉGAUD, travailleur social, Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale à l'Association Nantaise d'Aide Familiale (ANAF), Pays-de-la-Loire

L'ANAF, Association Nantaise d'Aide Familiale, a mis en place le dispositif PAS à PAS qui s'adresse aux familles de trois quartiers classés en politique de la ville cumulant des difficultés personnelles ou liées à la monoparentalité avec des difficultés économiques et financières.

L'association offre un dispositif d'accompagnement à l'insertion associée à un système d'accueil pour les jeunes enfants : crèche et/ou garde à domicile. L'ambition est de permettre aux parents, et notamment aux parents isolés, de renouer avec la vie professionnelle et l'autonomie sociale, sans négliger leurs responsabilités parentales.

Partie intégrante du projet, l'accompagnement des parents touche à tous les aspects de l'éducation et du développement de l'enfant : sommeil, alimentation, apprentissages, acquisition du langage... Un soutien à la parentalité est proposé à ceux qui rencontrent des difficultés particulières. La chargée d'accompagnement reçoit les personnes, analyse les besoins, sonde les motivations et la viabilité du parcours envisagé. Elle leur propose de travailler sur les outils de recherche d'emploi, CV et lettre de motivation et s'efforce de trouver une réponse adaptée aux problèmes de chacun.

Ce dispositif temporaire (6 à 9 mois) et complémentaire des services existants favorise également l'accès aux dispositifs de droit commun en accompagnant les parents dans leurs démarches auprès des structures Petite enfance de la commune afin de les aider à trouver une solution d'accueil «classique». Innovant de par la réponse globale proposée alliant accompagnement social des familles et offre d'accueil de la petite enfance, le projet a offert, de juillet 2011 à décembre 2013, à 41 familles une garde d'enfants à domicile, parmi lesquelles 28 familles monoparentales. Ouvert en mars 2012, la micro-crèche a accueilli 46 familles, dont 35 familles monoparentales et 33 bénéficiaires des minima sociaux et 50 enfants. Sur l'ensemble des parents accompagnés, près de 90% ont pu trouver en quelques mois une solution pérenne pour la garde de leurs enfants. Et 82 % ont pu accéder à une formation ou un emploi.

L'opération en bref

Porteur : Association Nantaise d'Aide Familiale

Contact : Sylvie SÉGAUD, chargée d'accompagnement Insertion - s.segaud@anaf.asso.fr

Site Internet : anaf.asso.fr/micro-creche-les-castors

Sous-mesure : 4.31 Projets innovants et expérimentaux

Montant total de l'opération : 768 024 € / **Montant FSE réalisé :** 231 095 €

Cofinanceurs : la Ville de Rezé, la CAF, l'État (via le Dispositif Espoir Banlieues)

Chiffres clefs : 70 familles accompagnées en 3 ans, 88 enfants accueillis de 4 mois à 11 ans. Sur l'ensemble des parents accompagnés, près de 90% ont pu trouver en quelques mois une solution pérenne pour la garde de leurs enfants.

Concilier handicap et formation en zone rurale

«Concilier handicap et formation en alternance» - Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation (région Limousin)

Porteur de projet : Gilles NAULEAU, Directeur de la MFREO de Beynac, Cussac et Nontron, Limousin

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation (MFREO) de Beynac-Cussac-Nontron implantée en Limousin (Haute-Vienne) est un organisme de formation initiale et continue en milieu rural relevant du domaine agricole. Face au constat d'un déficit d'accueil en milieu ordinaire sur des établissements du second degré de type dispositif Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) qui sont la continuité des Classes Localisées d'Inclusion Scolaire (CLIS), la MFREO a porté un projet d'ouverture d'une ULIS. A la rentrée 2013, l'ouverture de cette unité a permis de répondre à un besoin d'accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés présentant des troubles des fonctions cognitives et ceci afin de favoriser l'accès à l'alternance école/entreprise, l'émergence d'un projet professionnel et la validation de ce dernier, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé.

Cette nouvelle offre pédagogique vise à assurer aux jeunes concernés un parcours scolaire individualisé adapté à leurs aptitudes et besoins particuliers et proposer des accompagnements individualisés adaptés, mobilisant les parents, les entreprises d'alternance et le personnel médico-social au travers d'activités très variées.

L'unité propose des ateliers spécifiques, axés sur les apprentissages et les connaissances générales, l'accompagnement et l'accès à l'autonomie, un enseignement sur la nature et le vivant avec une demi-journée consacrée aux activités équestres, encadrés par des moniteurs agréés et spécialisés dans les domaines précités. Le dispositif permet aux élèves de bénéficier, en coordination avec une classe de référence, de temps de regroupement facilitant un enseignement personnalisé.

Cette inclusion scolaire étaye l'accès aux apprentissages, favorise les liens de solidarité entre élèves grâce aux différentes formes de coopération tant dans les activités d'enseignement que dans les temps de vie scolaire. En 2013-2014, 22 jeunes ont été accompagnés. Aucun abandon n'est à signaler : l'accompagnement et le cadre proposé par la Maison familiale a produit un effet extrêmement positif sur la motivation des jeunes.

L'opération en bref

Porteur : Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Beynac (MFREO)

Contact : Gilles Nauleau, mfr.87.beynac@wanadoo.fr

Site Internet : mfreo-beynac-cussac.com

Sous-mesure : 3.3.1. Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Montant total de l'opération : 150 787,70 €

Montant FSE réalisé : 35 000 €

Cofinanceurs : Ministère de l'Agriculture, MFREO

Chiffres-clés : En 2013-2014, 22 jeunes ont été accompagnés. Parmi les plus de 15 ans, 2 sont en CAP agricole, 4 en CAP service à la personne notamment. Aucun abandon n'a été enregistré.